

**PAVILLON DES TAMARIS**  
IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES  
COMMUNE D'AINCOURT - DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

MAÎTRE D'OUVRAGE :

ASL PAVILLON DES TAMARIS

CS 41022  
33074 BORDEAUX CEDEX

ARCHITECTE MONUMENT HISTORIQUE :

ARCH-R SARL D'ARCHITECTURE  
RICCARDO GIORDANO ACMH  
21 BOULEVARD DE LA REINE  
78000 VERSAILLES  
agence@arch-r.fr - T.: 01 48 51 79 65

PAYSAGISTE :

PALUDES STUDIO

18 RUE DU MOULIN VERT  
75014 PARIS  
contact@paludes.com - T.: 06 19 08 65 19

ÉCONOMISTE :

PARICA

66-72 RUE MARCEAU - Bât. CAP2, HALL C  
93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS  
contact@parica.fr - T.: 01 48 51 79 65



**PERMIS DE CONSTRUIRE**

PC9. ÉTAT INITIAL / ÉTAT PROJETÉ

**4. TRAVAUX À RÉALISER**

BET STRUCTURE :

KHEPHREN INGÉNIERIE

88BIS AVENUE DE LA CONVENTION  
94117 ARCUEIL CEDEX  
khephren@khephren.fr - T.: 01 49 08 92 33

PHASE	ÉMETTEUR	ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE: JUIL. 2021	ÉCH.:	PC
PC	ARCH	MH	TN	PC9.4 PDG	0	*		
								tms_pc_arch-r_mep pc1-pc6.dwg

BET FLUIDES :

AD FACTO

30 RUE MÉZERVILLE  
76190 SAINT-CLAIR-SUR-LES-MONTS  
adfacto@adfacto.fr - T.: 02 35 96 17 17

BET VRD :

SODEREF - AGENCE NORMANDIE

RUE KARL HEINZ BRINGER  
27950 SAINT-MARCEL  
siege@soderef.fr - T.: 02 32 71 01 09

BET ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE :

ATEDEV

43 BOULEVARD DU MARÉCHAL JOFFRE  
92340 BOURG-LA-REINE  
contact@atedev.fr - T.: 01 46 60 26 77

BET ENVIRONNEMENT FAUNE FLORE :

ÉCOSPHÈRE

3BIS RUE DES REMISES  
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS  
ecosphere@ecosphere.fr - T.: 01 45 11 24 30

BUREAU DE CONTRÔLE :

SOCOTEC - AGENCE VAL D'OISE

11 ALLÉE R. LUXEMBOURG - Bât. FLORIDE  
BP 70234 ERAGNY-SUR-OISE  
95614 CERGY PONTOISE CEDEX

CONTENU :

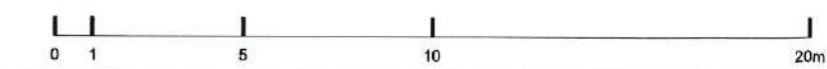
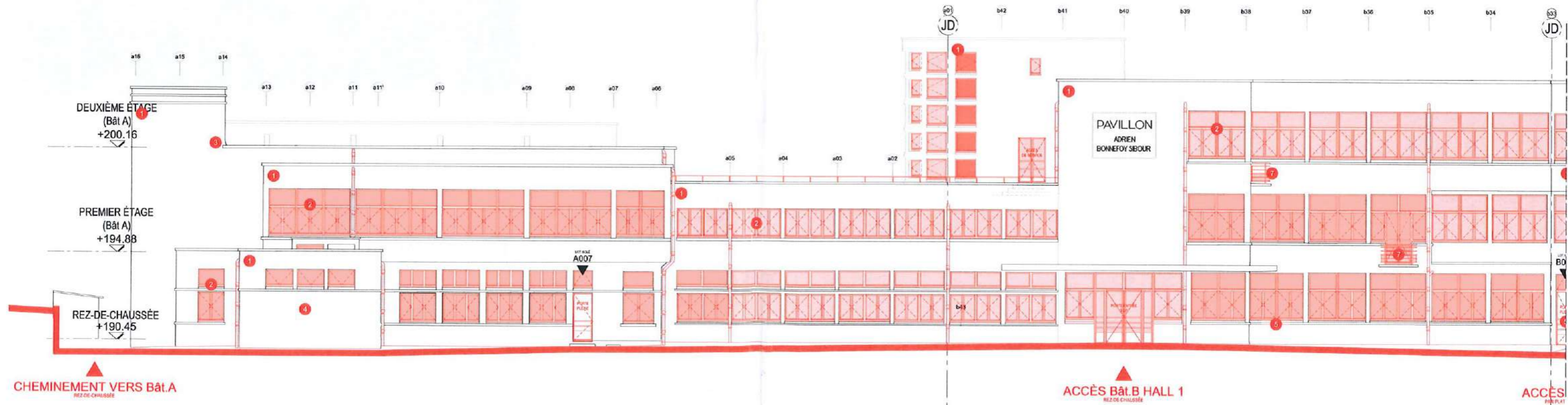
N°	TRAVAUX À RÉALISER	1/200
9.4	TRAVAUX À RÉALISER	
9.4.01	ÉLÉVATION NORD BÂTIMENT A	1/200
9.4.02	ÉLÉVATION EST BÂTIMENT A	1/200
9.4.03	ÉLÉVATION SUD BÂTIMENT A	1/200
9.4.04	ÉLÉVATION OUEST BÂTIMENT A	1/200
9.4.05	SOUS-SOL BÂTIMENT A	1/200
9.4.06	REZ-DE-CHAUSSÉE BÂTIMENT A	1/200
9.4.07	PREMIER ÉTAGE BÂTIMENT A	1/200
9.4.08	ÉLÉVATION NORD BÂTIMENT B (EST)	1/200
9.4.09	ÉLÉVATION NORD BÂTIMENT B (OUEST)	1/200
9.4.10	ÉLÉVATION SUD BÂTIMENT B (OUEST)	1/200
9.4.11	ÉLÉVATION SUD BÂTIMENT B (EST)	1/200
9.4.12	COUPES-ÉLÉVATIONS EST BÂTIMENT B	1/200
9.4.13	COUPES-ÉLÉVATIONS OUEST BÂTIMENT B	1/200
9.4.14	REZ-DE-JARDIN BÂTIMENT B (OUEST)	1/200
9.4.15	REZ-DE-JARDIN BÂTIMENT B (EST)	1/200
9.4.16	REZ-DE-CHAUSSÉE BÂTIMENT B (OUEST)	1/200
9.4.17	REZ-DE-CHAUSSÉE BÂTIMENT B (EST)	1/200
9.4.18	PREMIER ÉTAGE BÂTIMENT B (OUEST)	1/200
9.4.19	PREMIER ÉTAGE BÂTIMENT B (EST)	1/200
9.4.20	DEUXIÈME ÉTAGE BÂTIMENT B (OUEST)	1/200
9.4.21	DEUXIÈME ÉTAGE BÂTIMENT B (EST)	1/200
9.4.22	TROISIÈME ÉTAGE BÂTIMENT B (OUEST)	1/200
9.4.23	TROISIÈME ÉTAGE BÂTIMENT B (EST)	1/200
9.4.24	ÉLÉVATIONS NORD ET EST BÂTIMENT C	1/200
9.4.25	ÉLÉVATIONS SUD ET OUEST BÂTIMENT C	1/200
9.4.26	REZ-DE-JARDIN BÂTIMENT C	1/200
9.4.27	REZ-DE-CHAUSSÉE BÂTIMENT C	1/200





REPÉRAGE EN ÉLÉVATION

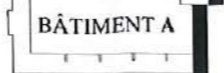
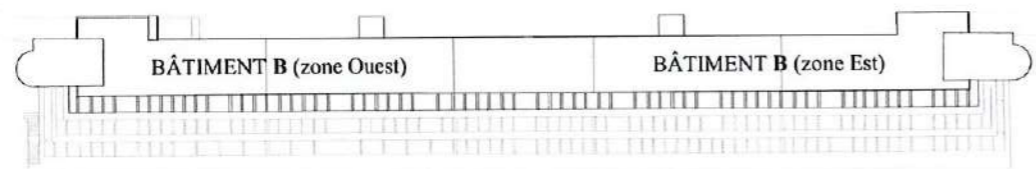
- LÉGENDE**
- 1** TOUTE ZONE :  
RÉPARATION ET TRAITEMENT DES BÉTONS COMPRENANT  
- PIQUAGE DES ENDUITS ALTÉRÉS ET NON ADHÉRENTS  
- HYDROGOMMAGE ET PRÉPARATION DES SURFACES  
- APPLICATION D'UN INHIBITEUR DE CORROSION ET CONSOLIDATION  
PUIS RAGRÈGE DES PARTIES ALTÉRÉES  
- APPLICATION D'UN ENDUIT TYROLIEN SUR LES PAREMENTS  
COURANTS ET D'UN ENDUIT LISSÉ SUR LES BANDEAUX  
- MISE EN PEINTURE MINÉRALE EN DEUX TONS EN RESTITUTION DES  
DISPOSITIONS D'ORIGINE
  - 2** INSTALLATION DE CHÂSSIS ALUMINIUM EN FEUILLURE EXISTANTE, À  
CLAIR DE VITRAGE ET SECTIONS DE BÂTIS VUES ÉQUIVALENTES À  
L'EXISTANT :  
- SANS RUPTURE DE PONT THERMIQUE NI VITRAGE ISOLANT  
(SUR LES VOLUMES NON CHAUFFÉS TYPE LOCAUX COMMUNS,  
CIRCULATIONS VERTICALES, DÉGAGEMENTS, ETC.), ÉP. 40mm  
- A RUPTURE DE PONT THERMIQUE ET VITRAGE ISOLANT (SUR LES  
VOLUMES CHAUFFÉS TYPE LOGEMENTS ET PARTIES PRIMATIVES), ÉP.  
60mm  
- A VITRAGE OPAQUE (SUR VOLUMES POUVANT GÉNÉRER UNE  
NUISANCE POUR LES ABORDS TYPE CHEMINEMENT  
PETIT-RHINOLOPHE, SUR LOCAUX ET VIDES TECHNIQUES)
  - 3** DÉPOSE GAINE EXTRACTION ANCIENNES CUISINES
  - 4** SUPPRESSION D'OUVRAGE ANACHRONIQUE
  - 5** ADAPTATION DU (DES) PERCEMENT(S) EN FAÇADE
  - 6** INSTALLATION D'UN ESCALIER DE SECOURS EXTÉRIEUR ADOSSÉ À LA  
FAÇADE (STRUCTURE MÉTALLIQUE SUR PYLONE CENTRAL),  
MODIFICATION DES PERCEMENTS EN FAÇADE AU DROIT DES PALIERS  
D'ÉVACUATION
  - 7** RESTITUTION HISTORIQUE DES GARDE-CORPS MÉTALLIQUES SUR LE  
MODÈLE DE L'EXISTANT, ADAPTATION À LA NORME
  - 8** RESTITUTION HISTORIQUE DU PRINCIPE DE SÉPARATIF BRISE-VENT,  
REDISTRIBUTION SUIVANT RÉPARTITION DES LOGEMENTS CRÉÉS
  - 9** REPRISE D'UN (DE) PERCEMENT(S) EN FAÇADE
  - 10** REPRISE TOIT TERRASSE (ISOLATION + ÉTANCHÉITÉ + PROTECTION)



MAÎTRE D'OUVRAGE : ASL PAVILLON DES TAMARIS CS 41022 33074 BORDEAUX CEDEX	<b>PAVILLON DES TAMARIS</b> IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE	MAÎTRE D'OEUVRE : <b>Arch-R</b> <small>Nicolas C. HUBERLAND          Architecte en chef des Monuments Historiques          28 boulevard de la Basse          78000 Versailles          agence@arch-r.fr          www.arch-r.fr</small>
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b> <b>9.4. TRAVAUX À RÉALISER</b> ÉLÉVATION NORD BÂTIMENT A	ZONE : A NIVEAU : TN N° : 9.4.01 IND. : 0	DATE : JUIL. 2021 ÉCH. : 1/200 PC <small>tms_pc_arch-r_mep_pc9-4-tvx_fac.dwg</small>



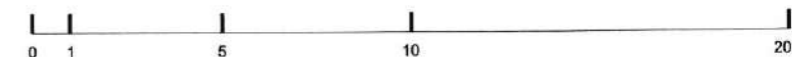
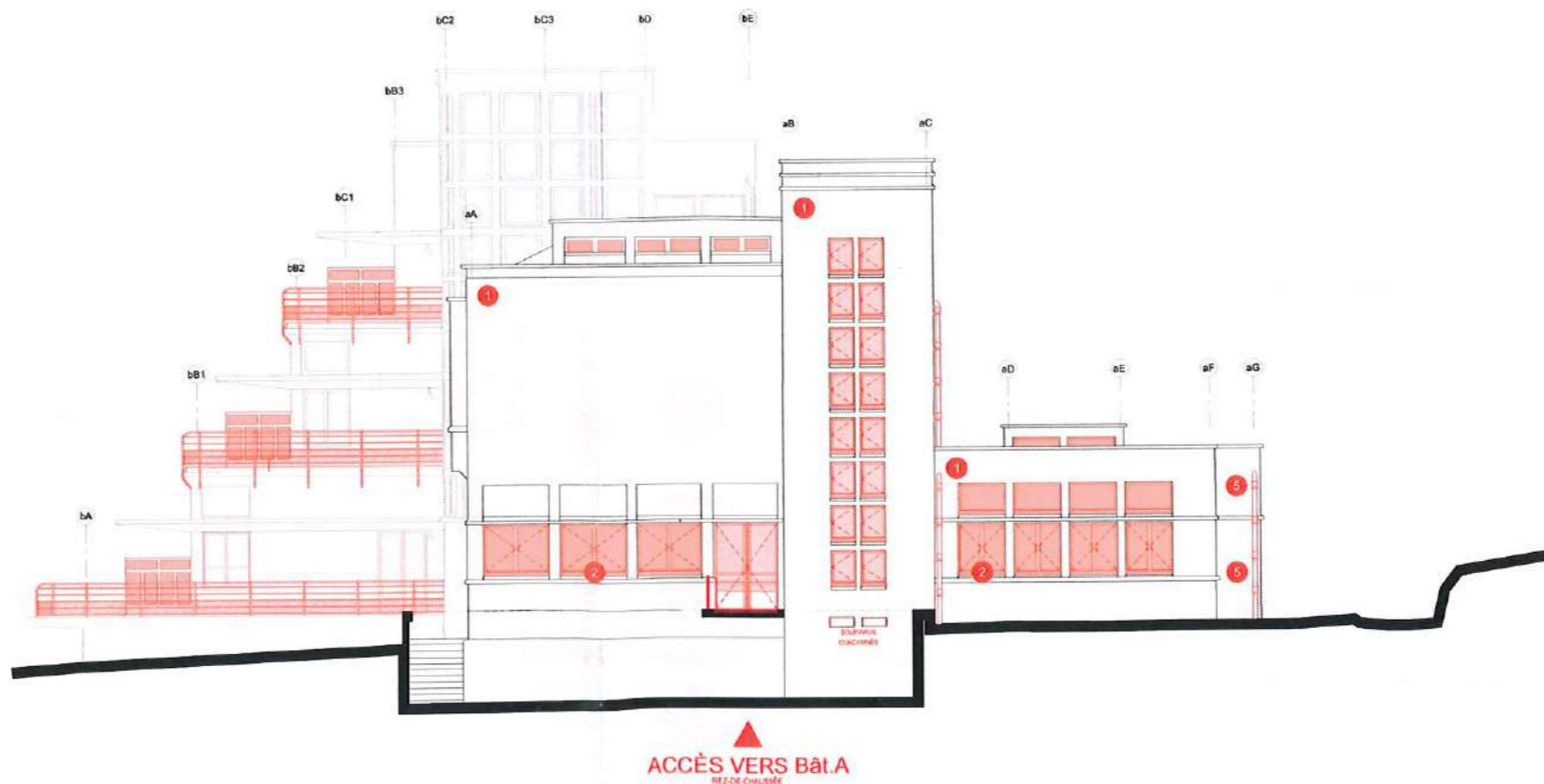
BÂTIMENT C



REPÉRAGE EN PLAN

LÉGENDE

- 1 TOUTE ZONE :  
RÉPARATION ET TRAITEMENT DES BÉTONS COMPRENANT  
- PIQUAGE DES ENDUITS ALTÉRÉS ET NON ADHÉRENTS  
- HYDROGOMMAGE ET PRÉPARATION DES SURFACES  
- APPLICATION D'UN INHIBITEUR DE CORROSION ET CONSOLIDATION PUIS RAGRÈGE DES PARTIES ALTÉRÉES  
- APPLICATION D'UN ENDUIT TYROLIEN SUR LES PAREMENTS COURANTS ET D'UN ENDUIT LISSÉ SUR LES BANDEAUX  
- MISE EN PEINTURE MINÉRALE EN DEUX TONS EN RESTITUTION DES DISPOSITIONS D'ORIGINE
- 2 INSTALLATION DE CHÂSSIS ALUMINIUM EN FEUILLEURE EXISTANTE, À CLAIR DE VITRAGE ET SECTIONS DE BÂTIS VUES ÉQUIVALENTES À L'EXISTANT :  
- SANS RUPTURE DE PONT THERMIQUE NI VITRAGE ISOLANT (SUR LES VOLUMES NON CHAUFFÉS TYPE LOCAUX COMMUNS, CIRCULATIONS VERTICALES, DÉGAGEMENTS, ETC.), EP. 40mm  
- A RUPTURE DE PONT THERMIQUE ET VITRAGE ISOLANT (SUR LES VOLUMES CHAUFFÉS TYPE LOGEMENTS ET PARTIES PRIVATIVES), EP. 60mm  
- A VITRAGE OPAQUE (SUR VOLUMES POUVANT GÉNÉRER UNE NUISANCE POUR LES ABORDS TYPE CHEMINEMENT PETIT-RHINOLOPHE, SUR LOCAUX ET VIDES TECHNIQUES)
- 3 DÉPOSE GAINE EXTRACTION ANCIENNES CUISINES
- 4 SUPPRESSION D'OUVRAGE ANACHRONIQUE
- 5 ADAPTATION DU (DES) PERCEMENT(S) EN FAÇADE
- 6 INSTALLATION D'UN ESCALIER DE SECOURS EXTÉRIEUR ADOSSÉ À LA FAÇADE (STRUCTURE MÉTALLIQUE SUR PYLONE CENTRAL), MODIFICATION DES PERCEMENTS EN FAÇADE AU DROIT DES PALIERS D'ÉVACUATION
- 7 RESTITUTION HISTORIQUE DES GARDE-CORPES MÉTALLIQUES SUR LE MODÈLE DE L'EXISTANT, ADAPTATION À LA NORME
- 8 RESTITUTION HISTORIQUE DU PRINCIPE DE SÉPARATIF BRISE-VENT, REDISTRIBUTION SUIVANT RÉPARTITION DES LOGEMENTS CRÉÉS
- 9 REPRISE D'UN (DE) PERCEMENT(S) EN FAÇADE
- 10 REPRISE TOIT TERRASSE (ISOLATION + ÉTANCHÉITÉ + PROTECTION)



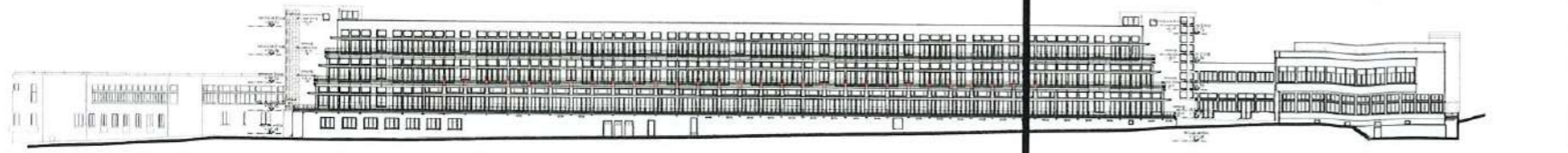
MAÎTRE D'OUVRAGE :  
ASL PAVILLON DES TAMARIS  
CS 41022  
33074 BORDEAUX CEDEX

**PAVILLON DES TAMARIS**  
IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH  
COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE

MAÎTRE D'OEUVRE :  
**Arch-R**  
Rosauro GIORDANO  
Architecte en chef des M.O.  
21 Boulevard de la République  
33000 Bordeaux  
Téléphone : 01 47 73 10 50  
www.arch-r.fr

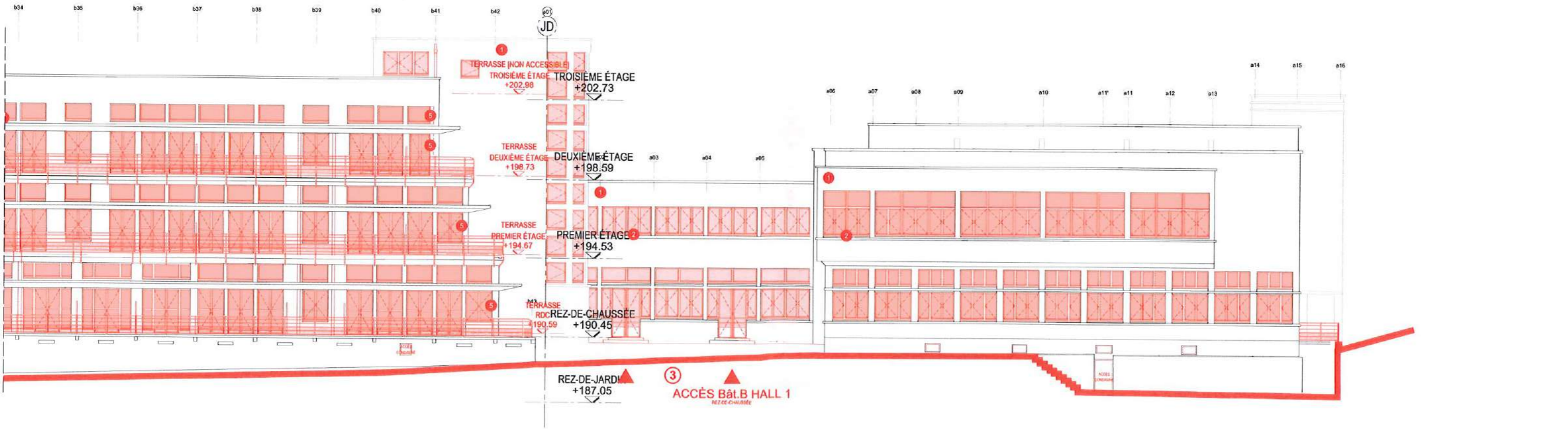
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b> <b>9.4. TRAVAUX À RÉALISER</b> ÉLÉVATION EST BÂTIMENT A	ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE : JUL. 2021	PC
	A	TN	9.4 .02	0	ÉCH. : 1/200	
tmsr_pc_arch-r_mep pc9-4- tvx fac.dwg						





REPÉRAGE EN ÉLÉVATION

- LÉGENDE**
- 1** TOUTE ZONE :  
RÉPARATION ET TRAITEMENT DES BETONS COMPRENANT  
- PLOUAGE DES ENDUITS ALTÉRÉS ET NON ADHÉRENTS  
- HYDROGOMMAGE ET PRÉPARATION DES SURFACES  
- APPLICATION D'UN INHIBITEUR DE CORROSION ET CONSOLIDATION  
PUIS RAGRÉAGE DES PARTIES ALTÉRÉES  
- APPLICATION D'UN ENDUIT TYROLIEN SUR LES PAREMENTS  
COURANTS ET D'UN ENDUIT LISSÉ SUR LES BANDEAUX  
- MISE EN PEINTURE MINÉRALE EN DEUX TONS EN RESTITUTION DES  
DISPOSITIONS D'ORIGINE
  - 2** INSTALLATION DE CHÂSSIS ALUMINIUM EN FEUILLEURE EXISTANTE, À  
CLAIR DE VITRAGE ET SECTIONS DE BÂTIS VUES ÉQUIVALENTES À  
L'EXISTANT :  
- SANS RUPTURE DE PONT THERMIQUE NI VITRAGE ISOLANT  
(SUR LES VOLUMES NON CHAUFFÉS TYPE LOCAUX COMMUNS,  
CIRCULATIONS VERTICALES, DÉGAGEMENTS, ETC.), EP. 40mm  
- A RUPTURE DE PONT THERMIQUE ET VITRAGE ISOLANT (SUR LES  
VOLUMES CHAUFFÉS TYPE LOGEMENTS ET PARTIES PRIVATIVES), EP.  
60mm  
- A VITRAGE OPAQUE (SUR VOLUMES POUVANT GÉNÉRER UNE  
NUISANCE POUR LES ABORDS TYPE CHEMINEMENT  
PETIT-RHINOLOPHE - SUR LOCAUX ET VIDES TECHNIQUES)
  - 3** DÉPOSE GAINE EXTRACTION ANCIENNES CUISINES
  - 4** SUPPRESSION D'OUVRAGE ANACHRONIQUE
  - 5** ADAPTATION DU (DES) PERCEMENT(S) EN FAÇADE
  - 6** INSTALLATION D'UN ESCALIER DE SECOURS EXTÉRIEUR ADOSSÉ À LA  
FAÇADE (STRUCTURE MÉTALLIQUE SUR PYLONE CENTRAL),  
MODIFICATION DES PERCEMENTS EN FAÇADE AU DROIT DES PALIERS  
D'ÉVACUATION
  - 7** RESTITUTION HISTORIQUE DES GARDE-CORPS MÉTALLIQUES SUR LE  
MODÈLE DE L'EXISTANT, ADAPTATION À LA NORME
  - 8** RESTITUTION HISTORIQUE DU PRINCIPE DE SÉPARATIF BRISE-VENT,  
REDISTRIBUTION SUIVANT RÉPARTITION DES LOGEMENTS CRÉÉS
  - 9** REPRISE D'UN (DE) PERCEMENT(S) EN FAÇADE
  - 10** REPRISE TOIT TERRASSE (ISOLATION + ÉTANCHÉITÉ + PROTECTION)

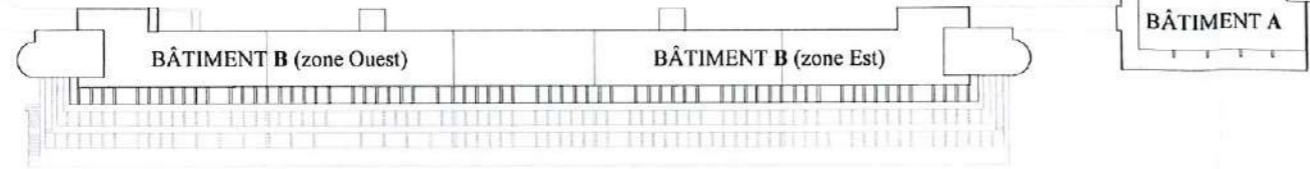


MAÎTRE D'OUVRAGE : ASL PAVILLON DES TAMARIS CS 41022 33074 BORDEAUX CEDEX	<b>PAVILLON DES TAMARIS</b> IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE	MAÎTRE D'OEUVRE : <b>Arch-R</b> <small>Reynald GIBRAN Architecte en chef des Monuments Historiques 21 Boulevard de la République 33000 Bordeaux 05 57 77 33 50 www.arch-r.fr</small>
--	---	--

<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b> <b>9.4. TRAVAUX À RÉALISER</b> ÉLÉVATION SUD BÂTIMENT A	ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE : JUIL. 2021	PC
	A	TN	9.4 .03	0	ÉCH.: 1/200	
tms_pc_arch-r_mep pc9-4- tvx fac.dwg						



BÂTIMENT C



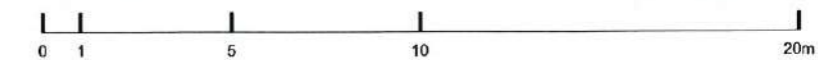
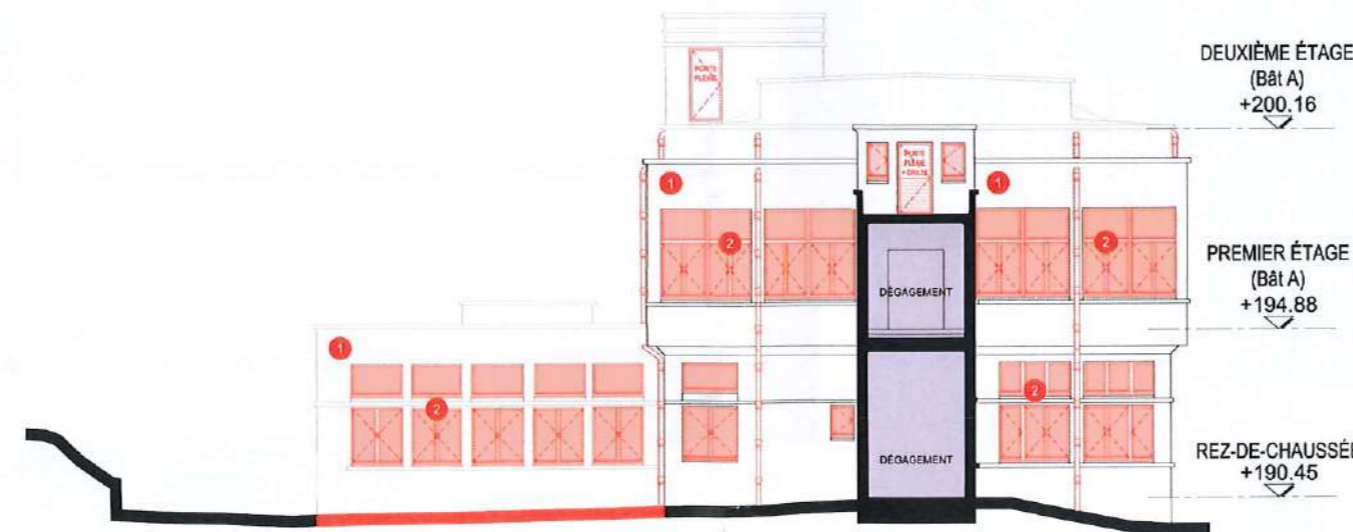
REPÉRAGE EN PLAN

LÉGENDE

- 1 TOUTE ZONE :  
RÉPARATION ET TRAITEMENT DES BÉTONS COMPRENANT  
- PIQUAGE DES ENDUITS ALTÉRÉS ET NON ADHÉRENTS  
- HYDROGOMMAGE ET PRÉPARATION DES SURFACES  
- APPLICATION D'UN INHIBITEUR DE CORROSION ET CONSOLIDATION  
PUIS RAGREAGE DES PARTIES ALTÉRÉES  
- APPLICATION D'UN ENDUIT TYROLIEN SUR LES PAREMENTS  
COUVRANTS ET D'UN ENDUIT LISSÉ SUR LES BANDEAUX  
- MISE EN PEINTURE MINÉRALE EN DEUX TONS EN RESTITUTION DES  
DISPOSITIONS D'ORIGINE
- 2 INSTALLATION DE CHÂSSIS ALUMINIUM EN FEUILLEURE EXISTANTE, À  
CLAIR DE VITRAGE ET SECTIONS DE BÂTIS VUES ÉQUIVALENTES À  
L'EXISTANT :  
- SANS RUPTURE DE PONT THERMIQUE NI VITRAGE ISOLANT  
(SUR LES VOLUMES NON CHAUFFÉS TYPE LOCAUX COMMUNS,  
CIRCULATIONS VERTICALES, DÉGAGEMENTS, ETC.), ÉP. 40mm  
- A RUPTURE DE PONT THERMIQUE ET VITRAGE ISOLANT (SUR LES  
VOLUMES CHAUFFÉS TYPE LOGEMENTS ET PARTIES PRIVATIVES), ÉP.  
60mm  
- A VITRAGE OPAQUE (SUR VOLUMES POUVANT GÉNÉRER UNE  
NUISANCE POUR LES ABORDS TYPE CHEMINEMENT  
PETIT-RHINOLOPHE, SUR LOCAUX ET VIDES TECHNIQUES)
- 3 DÉPOSE GAÏNE EXTRACTION ANCIENNES CUISINES
- 4 SUPPRESSION D'OUVRAGE ANACHRONIQUE
- 5 ADAPTATION DU (DES) PERCEMENT(S) EN FAÇADE
- 6 INSTALLATION D'UN ESCALIER DE SECOURS EXTERIEUR ADOSSÉ À LA  
FAÇADE (STRUCTURE MÉTALLIQUE SUR PYLONE CENTRAL),  
MODIFICATION DES PERCEMENTS EN FAÇADE AU DROIT DES PALIERS  
D'ÉVACUATION
- 7 RESTITUTION HISTORIQUE DES GARDE-CORPS MÉTALLIQUES SUR LE  
MODÈLE DE L'EXISTANT, ADAPTATION À LA NORME
- 8 RESTITUTION HISTORIQUE DU PRINCIPE DE SÉPARATIF BRISE-VENT,  
REDISTRIBUTION SUIVANT RÉPARTITION DES LOGEMENTS CRÉÉS
- 9 REPRISE D'UN (DE) PERCEMENT(S) EN FAÇADE
- 10 REPRISE TOIT TERRASSE (ISOLATION + ÉTANCHÉITÉ + PROTECTION)

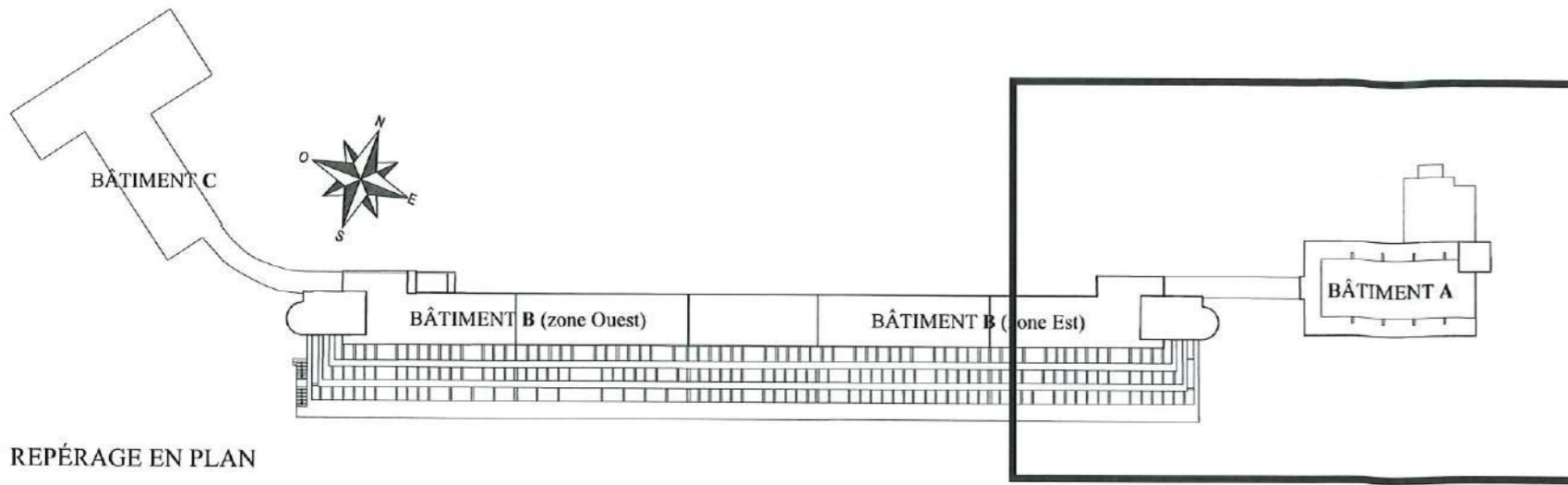
- HALL D'ACCUEIL / AIRE DE DISTRIBUTION
- CIRCULATION INTÉRIEURES
- LOGEMENT
- LOCAL ANNEXE / LOCAL D'ENTRETIEN
- LOCAL TECHNIQUE
- LOCAL COMMUN
- LOCAL D'ACTIVITÉ
- GÎTE PETIT-RHINOLOPHE \*

\* La mise en oeuvre de dispositions (☆) relatives au maintien d'un gîte à petits-rhinolophes dans le vide sanitaire du PAVILLON DES TAMARIS est soumise à l'évaluation de l'occupation du gîte de substitution tel qu'il est décrit sous la forme de mesure compensatoire dans l'Étude d'impact écologique et évaluation des incidences Nature 2000, rédigée par le cabinet Ecosphère dans le cadre d'une Demande de dérogation espèces protégées, en mars 2021 (cf. pp.130-139 du document précité).



<p>MAÎTRE D'OUVRAGE :</p> <p>ASL PAVILLON DES TAMARIS</p> <p>CS 41022 33074 BORDEAUX CEDEX</p>	<p><b>PAVILLON DES TAMARIS</b></p> <p>IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH</p> <p>COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE</p>	<p>MAÎTRE D'OEUVRE :</p> <p><b>Arch-R</b> Riccardo GIORDANO Architecte en chef des Monuments Historiques</p> <p>21 boulevard de la République 50000 Valenciennes 03 27 81 41 41 www.arch-r.fr</p>
--	--	---

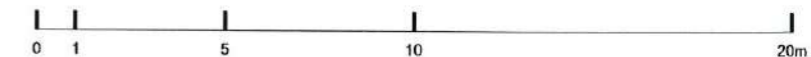
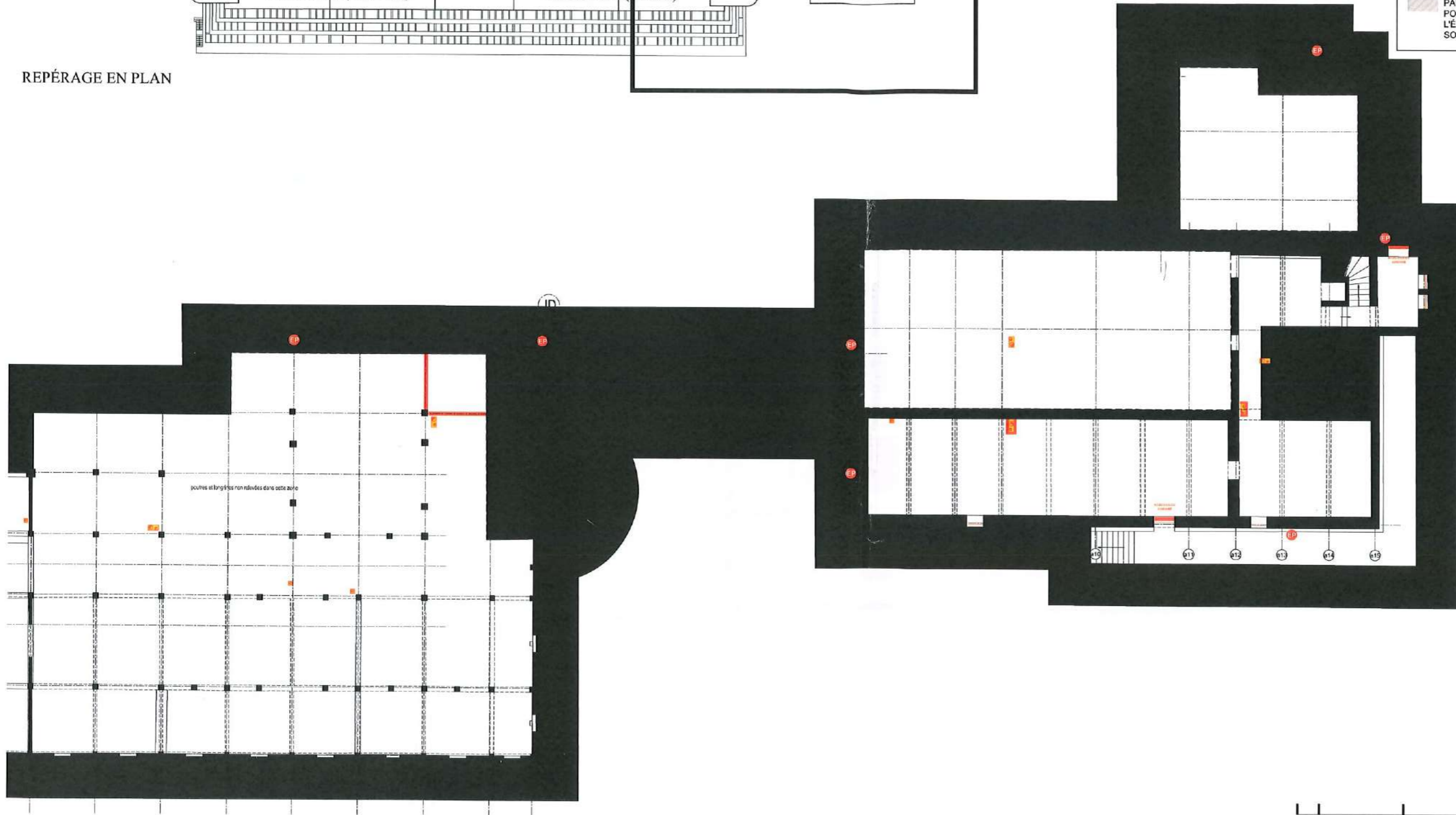
<p>PERMIS DE CONSTRUIRE</p> <p>9.4. TRAVAUX À RÉALISER</p> <p>ÉLÉVATION OUEST BÂTIMENT A</p>	ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE : JUIL. 2021	PC
	A	TN	9.4 .04	0	ÉCH.: 1/200	
						tms_pc_arch-r_mep pc9-4- tvx fac.dwg



REPÉRAGE EN PLAN

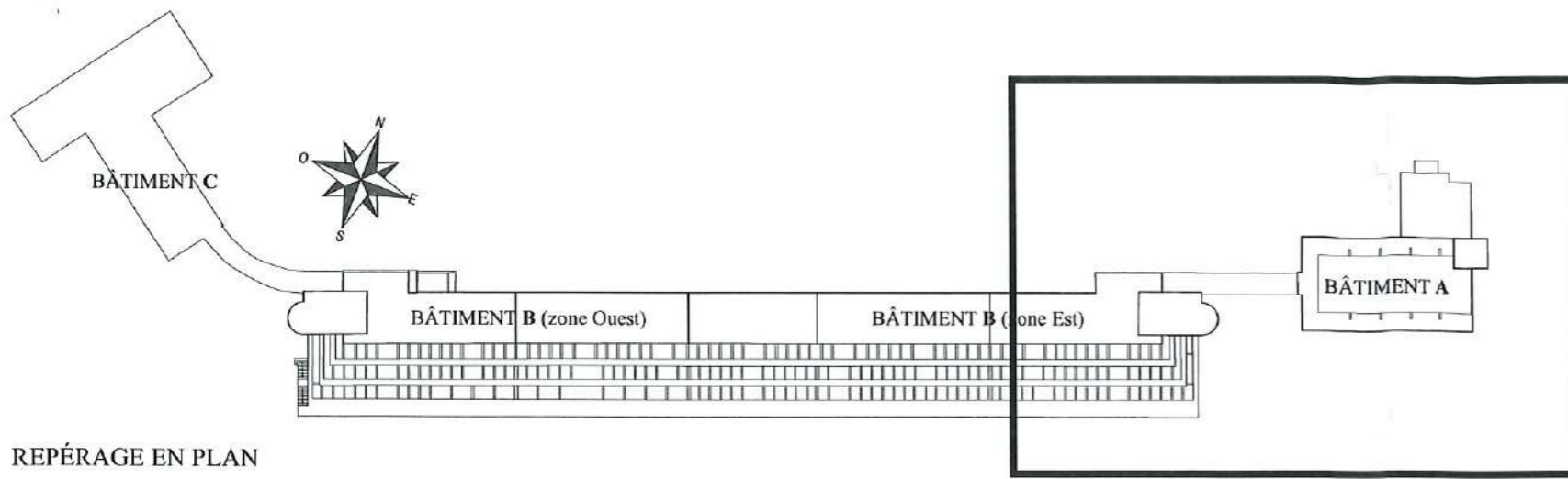
**LÉGENDE**

- OUVRAGES ET ÉQUIPEMENTS À INSTALLER / POSER
- REVÊTEMENT DE SOL À REPRENDRE SUITE À LA DÉPOSE DES OUVRAGES NON CONSERVÉS
- REVÊTEMENT DE SOL EN SUBSTITUTION DE L'EXISTANT
- REVÊTEMENT DE SOL ET DALLAGE GO REPRIS
- PARTIES COMMUNES : SOL GRANITO À RESTAURER
- PARTIES PRIVATIVES : CONSERVATION, REPRISE PONCTUELLE ET NETTOYAGE DU GRANITO / EN FONCTION DE L'ÉTAT SANITAIRE, MISE EN OEUVRE D'UN REVÊTEMENT DE SOL RAPPORTÉ SUR GRANITO EXISTANT CONSERVÉ



<p>MAÎTRE D'OUVRAGE :</p> <p>ASL PAVILLON DES TAMARIS CS 41022 33074 BORDEAUX CEDEX</p>	<p><b>PAVILLON DES TAMARIS</b> IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE</p>	<p>MAÎTRE D'OEUVRE :</p> <p><b>Arch-R</b> <small>Bureau GIORDANO Architecte en chef des Monuments Historiques</small> 21 Boulevard de La Bourse 75002 Paris 01 47 78 11 12 www.arch-r.fr</p>				
<p><b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b> PC9.4. TRAVAUX À RÉALISER SOUS-SOL BÂTIMENT A</p>	<p>ZONE <b>A</b></p>	<p>NIVEAU <b>SS</b></p>	<p>N° PC9.4 .05</p>	<p>IND. <b>0</b></p>	<p>DATE : JUIL. 2021 ÉCH. : 1/200</p>	<p><b>PC</b></p>
<p>tms_pe_arch-r_mcp pc9-4-tvx pl.dwg</p>						

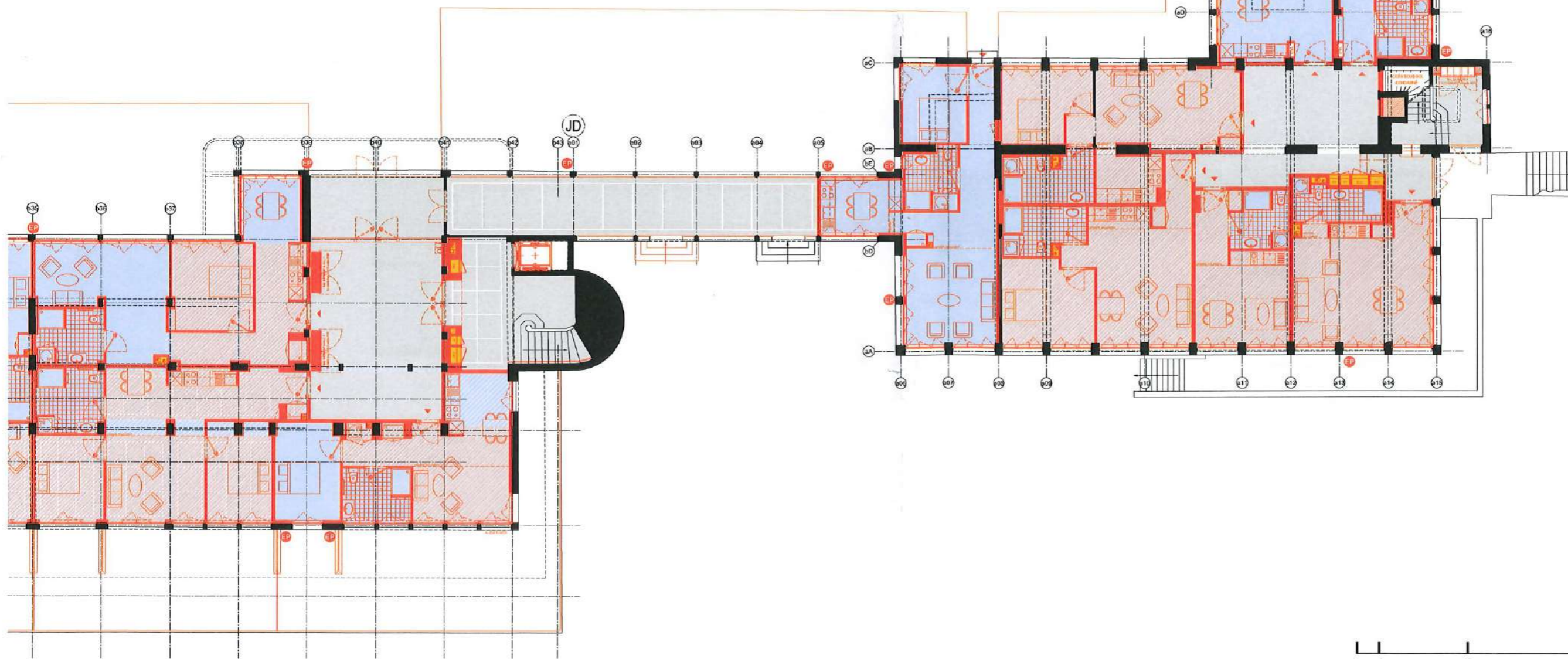




REPÉRAGE EN PLAN

**LÉGENDE**

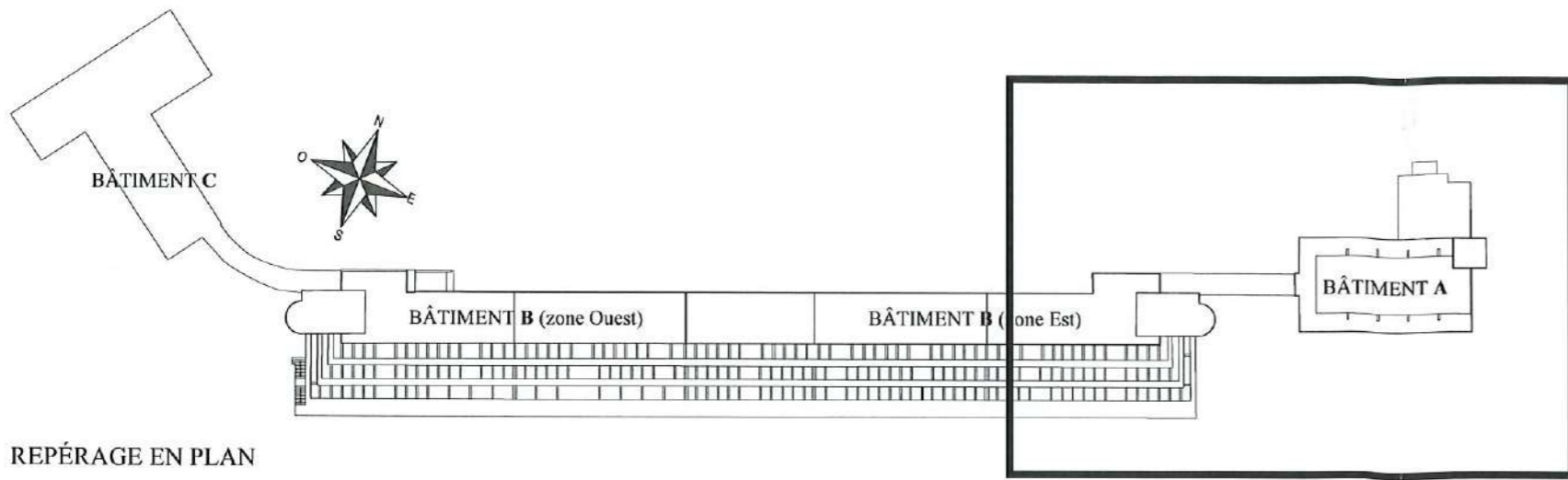
- OUVRAGES ET ÉQUIPEMENTS À INSTALLER / POSER
- REVÊTEMENT DE SOL À REPRENDRE SUITE À LA DÉPOSE DES OUVRAGES NON CONSERVÉS
- REVÊTEMENT DE SOL EN SUBSTITUTION DE L'EXISTANT
- REVÊTEMENT DE SOL ET DALLAGE GO REPRIS
- PARTIES COMMUNES : SOL GRANITO À RESTAURER
- PARTIES PRIVATIVES : CONSERVATION, REPRISE PONCTUELLE ET NETTOYAGE DU GRANITO / EN FONCTION DE L'ÉTAT SANITAIRE, MISE EN OEUVRE D'UN REVÊTEMENT DE SOL RAPPORTÉ SUR GRANITO EXISTANT CONSERVÉ



<p>MAÎTRE D'OUVRAGE :</p> <p>ASL PAVILLON DES TAMARIS</p> <p>CS 41022 33074 BORDEAUX CEDEX</p>	<p><b>PAVILLON DES TAMARIS</b></p> <p>IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH</p> <p>COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE</p>	<p>MAÎTRE D'OEUVRE :</p> <p><b>Arch-R</b> <small>Reynald GRIFFANO Architecte en chef des M.H.</small></p> <p><small>21 boulevard de la République 33000 Bordeaux www.arch-r.fr - 01.81.71.11.11</small></p>
--	--	---

<p><b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b></p> <p>PC9.4. TRAVAUX À RÉALISER</p> <p>REZ-DE-CHAUSSÉE BÂTIMENT A</p>	ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE : JUL. 2021	<b>PC</b>
	A	RDC	PC9.4 .06	0	ÉCH.: 1/200	
						tmrs_pc_arch-r_mep pc9-4-tvx pl.dwg

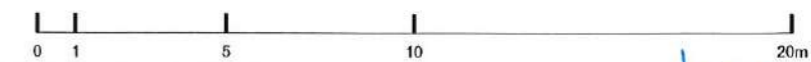
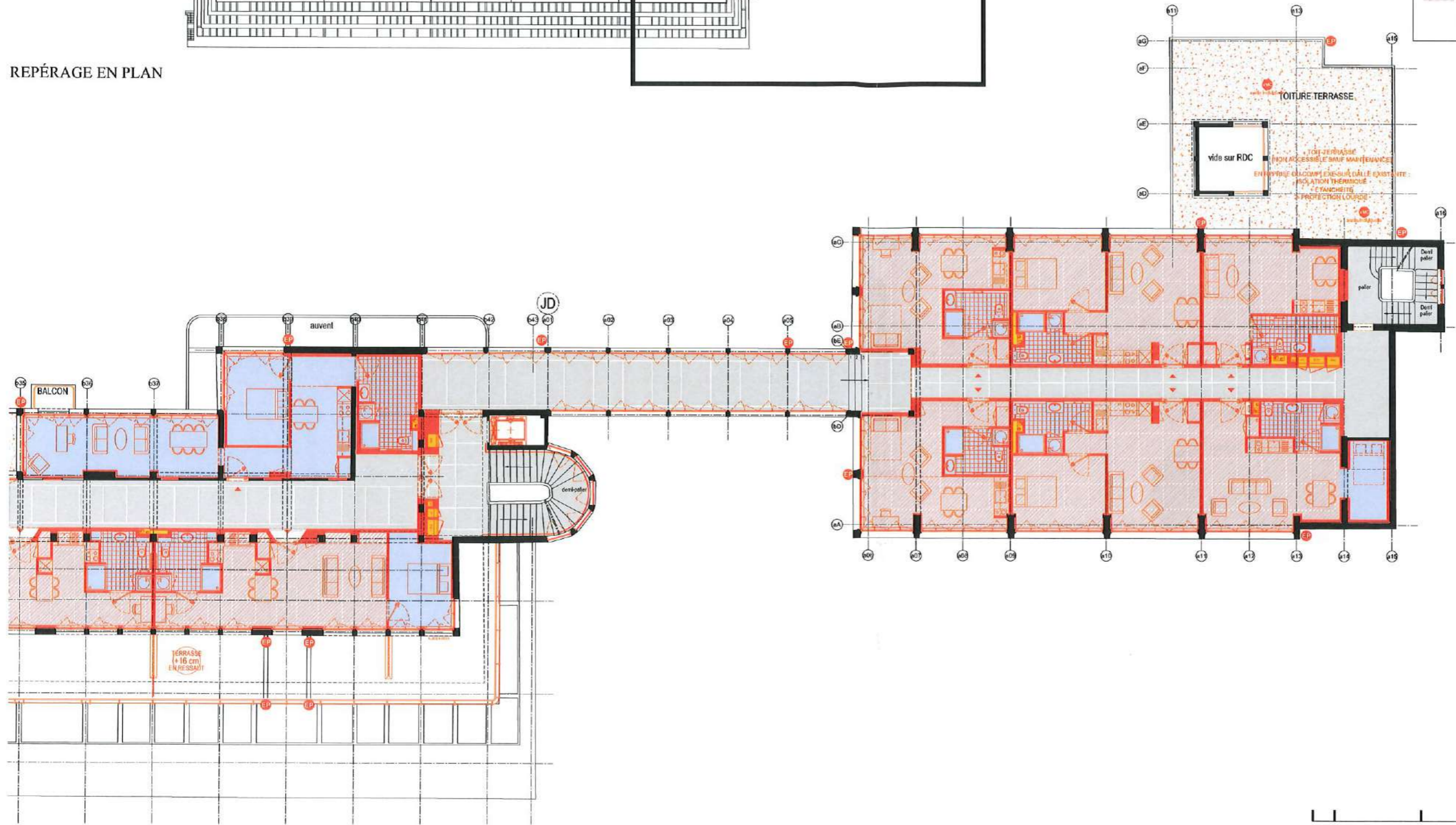




REPÉRAGE EN PLAN

**LÉGENDE**

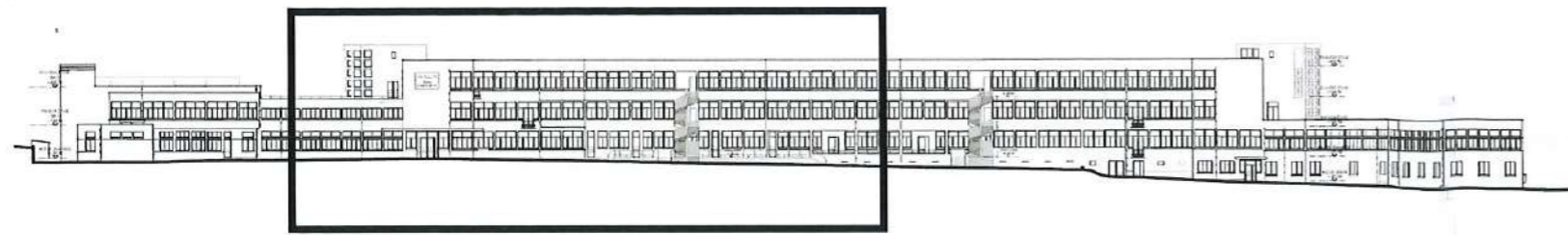
- OUVRAGES ET ÉQUIPEMENTS À INSTALLER / POSER
- REVÊTEMENT DE SOL À REPRENDRE SUITE À LA DÉPOSE DES OUVRAGES NON CONSERVÉS
- REVÊTEMENT DE SOL EN SUBSTITUTION DE L'EXISTANT
- REVÊTEMENT DE SOL ET DALLAGE GO REPRIS
- PARTIES COMMUNES : SOL GRANITO À RESTAURER
- PARTIES PRIVATIVES : CONSERVATION, REPRISE PONCTUELLE ET NETTOYAGE DU GRANITO / EN FONCTION DE L'ÉTAT SANITAIRE, MISE EN ŒUVRE D'UN REVÊTEMENT DE SOL RAPPORTÉ SUR GRANITO EXISTANT CONSERVÉ



<p>MAÎTRE D'OUVRAGE :</p> <p>ASL PAVILLON DES TAMARIS</p> <p>CS 41022 33074 BORDEAUX CEDEX</p>	<p><b>PAVILLON DES TAMARIS</b></p> <p>IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH</p> <p>COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE</p>	<p>MAÎTRE D'ŒUVRE :</p> <p><b>Arch-R</b></p> <p>Reynald GIORDANO Architecte en chef des Monuments Historiques</p> <p>21 boulevard de la République 28000 Vaux-sur-Aube 03 87 34 10 30 www.arch-r.fr</p>
--	--	---

<p><b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b></p> <p>PC9.4. TRAVAUX À RÉALISER</p> <p>PREMIER ÉTAGE BÂTIMENT A</p>	ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE : JUIL. 2021	<b>PC</b>
	A	R+1	PC9.4 .07	0	ÉCH.: 1/200	





REPÉRAGE EN ÉLÉVATION

- LÉGENDE**
- 1 TOUTE ZONE :  
RÉPARATION ET TRAITEMENT DES BÉTONS COMPRENANT :  
- PIQUAGE DES ENDUITS ALTÉRÉS ET NON ADHÉRENTS  
- HYDROGOMMAGE ET PRÉPARATION DES SURFACES  
- APPLICATION D'UN INHIBITEUR DE CORROSION ET CONSOLIDATION PUIS RAGRÉAGE DES PARTIES ALTÉRÉES  
- APPLICATION D'UN ENDUIT TYROLIEN SUR LES PAREMENTS COURANTS ET D'UN ENDUIT LISSÉ SUR LES BANDEAUX  
- MISE EN PEINTURE MINÉRALE EN DEUX TONS EN RESTITUTION DES DISPOSITIONS D'ORIGINE
  - 2 INSTALLATION DE CHÂSSIS ALUMINIUM EN FEUILLURE EXISTANTE. À CLAIR DE VITRAGE ET SECTIONS DE BÂTIS VUES ÉQUIVALENTES À L'EXISTANT :  
- SANS RUPTURE DE PONT THERMIQUE NI VITRAGE ISOLANT (SUR LES VOLUMES NON CHAUFFÉS TYPE LOCAUX COMMUNS, CIRCULATIONS VERTICALES, DÉGAGEMENTS, ETC.), EP. 40mm  
- À RUPTURE DE PONT THERMIQUE ET VITRAGE ISOLANT (SUR LES VOLUMES CHAUFFÉS TYPE LOGEMENTS ET PARTIES PRIVATIVES), EP. 60mm  
- À VITRAGE OPAQUE (SUR VOLUMES POUVANT GÉNÉRER UNE NUISANCE POUR LES ABOARDS TYPE CHEMINEMENT PETIT-RHINOLOPHE, SUR LOCAUX ET VIDES TECHNIQUES)
  - 3 DÉPOSE GAINE EXTRACTION ANCIENNES CUISINES
  - 4 SUPPRESSION D'OUVRAGE ANACHRONIQUE
  - 5 ADAPTATION DU (DES) PERCEMENT(S) EN FAÇADE
  - 6 INSTALLATION D'UN ESCALIER DE SECOURS EXTÉRIEUR ADOSSÉ À LA FAÇADE (STRUCTURE MÉTALLIQUE SUR PYLEONE CENTRAL), MODIFICATION DES PERCEMENTS EN FAÇADE AU DROIT DES PALIERS D'ÉVACUATION
  - 7 RESTITUTION HISTORIQUE DES GARDE-CORPS MÉTALLIQUES SUR LE MODÈLE DE L'EXISTANT, ADAPTATION À LA NORME
  - 8 RESTITUTION HISTORIQUE DU PRINCIPE DE SÉPARATIF BRISE-VENT, REDISTRIBUTION SUIVANT RÉPARTITION DES LOGEMENTS CRÉÉS
  - 9 REPRISE D'UN (DE) PERCEMENT(S) EN FAÇADE
  - 10 REPRISE TOIT TERRASSE (ISOLATION + ÉTANCHÉITÉ + PROTECTION)

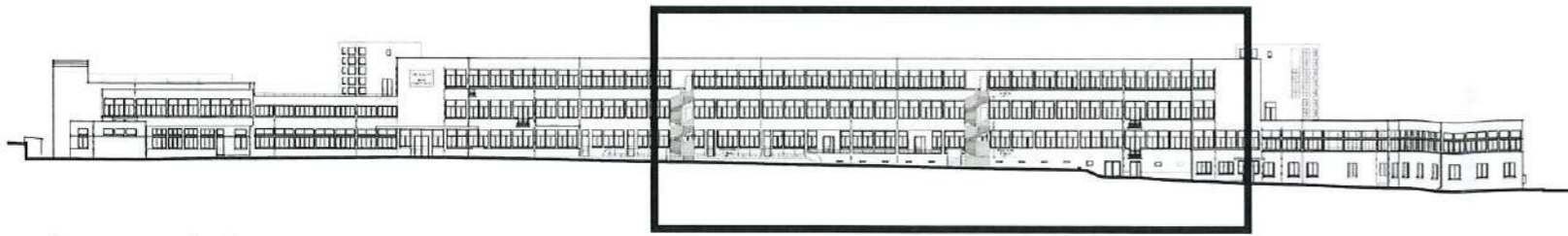


MAÎTRE D'OUVRAGE : ASL PAVILLON DES TAMARIS CS 41022 33074 BORDEAUX CEDEX	<b>PAVILLON DES TAMARIS</b> IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE	MAÎTRE D'OEUVRE : <b>Arch-R</b> Riccardo GIORDANO Architecte en chef des Monuments Historiques 21 Boulevard de la Vierge 33000 VILLEURBANNE 03 81 33 00 00 www.arch-r.fr
--	---	---

<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b> 9.4. TRAVAUX À RÉALISER ÉLÉVATION NORD BÂTIMENT B	ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE : JUIL. 2021	PC
	B	TN	9.4.08	0	ÉCH.: 1/200	
tms_pc_arch-r_mcp pc9-4- tvx fac.dwg						



REPÉRAGE EN ÉLÉVATION



LÉGENDE

- 1** TOUTE ZONE :  
RÉPARATION ET TRAITEMENT DES BÉTONS COMPRENANT  
- PIQUAGE DES ENDUITS ALTÉRÉS ET NON ADHÉRENTS  
- HYDROGOMMAGE ET PRÉPARATION DES SURFACES  
- APPLICATION D'UN INHIBITEUR DE CORROSION ET CONSOLIDATION  
PUIS RAGREAGE DES PARTIES ALTÉRÉES  
- APPLICATION D'UN ENDUIT TYROLIEN SUR LES PAREMENTS  
COURANTS ET D'UN ENDUIT LISSÉ SUR LES BANDEAUX  
- MISE EN PEINTURE MINÉRALE EN DEUX TONS EN RESTITUTION DES  
DISPOSITIONS D'ORIGINE
- 2** INSTALLATION DE CHÂSSIS ALUMINIUM EN FEUILLURE EXISTANTE, À  
CLAIR DE VITRAGE ET SECTIONS DE BÂTIS VUES ÉQUIVALENTES À  
L'EXISTANT :  
- SANS RUPTURE DE PONT THERMIQUE NI VITRAGE ISOLANT  
(SUR LES VOLUMES NON CHAUFFÉS TYPE LOCAUX COMMUNS,  
CIRCULATIONS VERTICALES, DÉGAGEMENTS, ETC.), ÉP. 40mm  
- A RUPTURE DE PONT THERMIQUE ET VITRAGE ISOLANT (SUR LES  
VOLUMES CHAUFFÉS TYPE LOGEMENTS ET PARTIES PRIVATIVES), ÉP.  
60mm  
- A VITRAGE OPAQUE (SUR VOLUMES POUVANT GÉNÉRER UNE  
NUISANCE POUR LES ABORDS TYPE CHEMINEMENT  
PETIT-RHINOLOPHE, SUR LOCAUX ET VIDES TECHNIQUES)
- 3** DÉPOSE GAINE EXTRACTION ANCIENNES CUISINES
- 4** SUPPRESSION D'OUVRAGE ANACHRONIQUE
- 5** ADAPTATION DU (DES) PERCEMENT(S) EN FAÇADE
- 6** INSTALLATION D'UN ESCALIER DE SECOURS EXTERIEUR ADOSSÉ À LA  
FAÇADE (STRUCTURE MÉTALLIQUE SUR PYLONE CENTRAL),  
MODIFICATION DES PERCEMENTS EN FAÇADE AU DROIT DES PALIERS  
D'ÉVACUATION
- 7** RESTITUTION HISTORIQUE DES GARDE-CORPS MÉTALLIQUES SUR LE  
MODÈLE DE L'EXISTANT, ADAPTATION À LA NORME
- 8** RESTITUTION HISTORIQUE DU PRINCIPE DE SÉPARATIF BRISE-VENT,  
REDISTRIBUTION SUIVANT RÉPARTITION DES LOGEMENTS CRÉÉS
- 9** REPRISE D'UN (DE) PERCEMENT(S) EN FAÇADE
- 10** REPRISE TOIT TERRASSE (ISOLATION + ÉTANCHÉITÉ + PROTECTION)



<p>MAÎTRE D'OUVRAGE :</p> <p>ASL PAVILLON DES TAMARIS CS 41022 33074 BORDEAUX CEDEX</p>	<p><b>PAVILLON DES TAMARIS</b> IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE</p>	<p>MAÎTRE D'OEUVRE :</p> <p><b>Arch-R</b> Bureau GORDANO Architecte spécialisé des Monuments Historiques 28 Boulevard de la République 93000 Noisy-le-François 01 81 23 18 53 www.arch-r.fr</p>
---	--	---

<p>PERMIS DE CONSTRUIRE 9.4. TRAVAUX À RÉALISER ÉLÉVATION NORD BÂTIMENT B</p>	ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE : JUIL.2021	PC
	B	TN	9.4 .09	0	ÉCH.: 1/200	
						tmrs_pe_arch-r_mcp pe9-4- tvx fac.dwg

bord page précédente

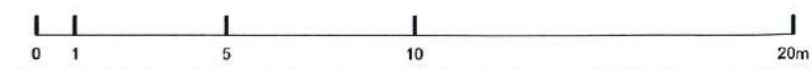




REPÉRAGE EN ÉLÉVATION

LÉGENDE

- 1 TOUTE ZONE :  
RÉPARATION ET TRAITEMENT DES BÉTONS COMPRENANT  
- PLOUAGE DES ENDUITS ALTÉRÉS ET NON ADHÉRENTS  
- HYDROGOMMAGE ET PRÉPARATION DES SURFACES  
- APPLICATION D'UN INHIBITEUR DE CORROSION ET CONSOLIDATION PUIS RAGRÉAGE DES PARTIES ALTÉRÉES  
- APPLICATION D'UN ENDUIT TYROLIEN SUR LES PAREMENTS COURANTS ET D'UN ENDUIT LISSÉ SUR LES BANDEAUX  
- MISE EN PEINTURE MINÉRALE EN DEUX TONS EN RESTITUTION DES DISPOSITIONS D'ORIGINE
- 2 INSTALLATION DE CHÂSSIS ALUMINIUM EN FEUILLEURE EXISTANTE, À CLAIR DE VITRAGE ET SECTIONS DE BÂTIS VUES ÉQUIVALENTES À L'EXISTANT :  
- SANS RUPTURE DE PONT THERMIQUE NI VITRAGE ISOLANT (SUR LES VOLUMES NON CHAUFFÉS TYPE LOCAUX COMMUNS, CIRCULATIONS VERTICALES, DÉGAGEMENTS, ETC.), ÉP. 40mm  
- À RUPTURE DE PONT THERMIQUE ET VITRAGE ISOLANT (SUR LES VOLUMES CHAUFFÉS TYPE LOGEMENTS ET PARTIES PRIVATIVES), ÉP. 60mm  
- À VITRAGE OPAQUE (SUR VOLUMES POUVANT GÉNÉRER UNE NUISANCE POUR LES ABORDS TYPE CHEMINEMENT PETIT-RHINOLOPHE, SUR LOCAUX ET VIDES TECHNIQUES)
- 3 DÉPOSE GAINE EXTRACTION ANCIENNES CUISINES
- 4 SUPPRESSION D'OUVRAGE ANACHRONIQUE
- 5 ADAPTATION DU (DES) PERCEMENT(S) EN FAÇADE
- 6 INSTALLATION D'UN ESCALIER DE SECOURS EXTÉRIEUR ADOSSÉ À LA FAÇADE (STRUCTURE MÉTALLIQUE SUR PYLONE CENTRAL), MODIFICATION DES PERCEMENTS EN FAÇADE AU DROIT DES PALIERS D'ÉVACUATION
- 7 RESTITUTION HISTORIQUE DES GARDE-CORPS MÉTALLIQUES SUR LE MODÈLE DE L'EXISTANT, ADAPTATION À LA NORME
- 8 RESTITUTION HISTORIQUE DU PRINCIPE DE SÉPARATIF BRISE-VENT, REDISTRIBUTION SUIVANT RÉPARTITION DES LOGEMENTS CRÉÉS
- 9 REPRISE D'UN (DE) PERCEMENT(S) EN FAÇADE
- 10 REPRISE TOIT TERRASSE (ISOLATION + ÉTANCHÉITÉ + PROTECTION)



MAÎTRE D'OUVRAGE :  
ASL PAVILLON DES TAMARIS  
CS 41022  
33074 BORDEAUX CEDEX

**PAVILLON DES TAMARIS**  
IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH  
COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE

MAÎTRE D'OEUVRE :  
**Arch-R**  
Architecture - Restauration  
Via André GIORDANO  
Architecte en Chef des Monuments Historiques  
21 Boulevard de La Boite  
76000 Vieux-les-Bains  
02 35 48 48 48 / 01 41 27 41 27  
www.arch-r.fr

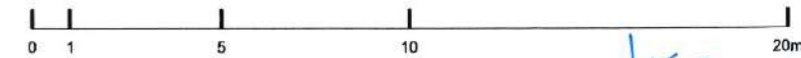
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b> <b>9.4. TRAVAUX À RÉALISER</b> ÉLÉVATION SUD BÂTIMENT B	ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE : JUIL. 2021	PC
	B	TN	9.4 .10	0	ÉCH.: 1/200	
						tms_pc_arch-r_mep pc9-4- tvx fic.dwg





REPÉRAGE EN ÉLÉVATION

LÉGENDE	
1	TOUTE ZONE : RÉPARATION ET TRAITEMENT DES BÉTONS COMPRENANT - PLOUAGE DES ENDUITS ALTERÉS ET NON ADHÉRENTS - HYDROGOMMAGE ET PRÉPARATION DES SURFACES - APPLICATION D'UN INHIBITEUR DE CORROSION ET CONSOLIDATION PUIS RAGRÉAGE DES PARTIES ALTÉRÉES - APPLICATION D'UN ENDUIT TYROLIEN SUR LES PAREMENTS COURANTS ET D'UN ENDUIT LISSÉ SUR LES BANDEAUX - MISE EN PEINTURE MINÉRALE EN DEUX TONS EN RESTITUTION DES DISPOSITIONS D'ORIGINE
2	INSTALLATION DE CHÂSSIS ALUMINIUM EN FEUILLURE EXISTANTE, À CLAIR DE VITRAGE ET SECTIONS DE BÂTIS VUES ÉQUIVALENTES À L'EXISTANT : - SANS RUPTURE DE PONT THERMIQUE NI VITRAGE ISOLANT (SUR LES VOLUMES NON CHAUFFÉS TYPE LOCAUX COMMUNS, CIRCULATIONS VERTICALES, DÉGAGEMENTS, ETC.), ÉP. 40mm - A RUPTURE DE PONT THERMIQUE ET VITRAGE ISOLANT (SUR LES VOLUMES CHAUFFÉS TYPE LOGEMENTS ET PARTIES PRIVATIVES), ÉP. 60mm - A VITRAGE OPAQUE (SUR VOLUMES POUVANT GÉNÉRER UNE NUISANCE POUR LES ABORDS TYPE CHEMINEMENT PETIT-RHINOLOPHE, SUR LOCAUX ET VIDES TECHNIQUES)
3	DÉPOSE GAINE EXTRACTION ANCIENNES CUISINES
4	SUPPRESSION D'OUVRAGE ANACHRONIQUE
5	ADAPTATION DU (DES) PERCEMENT(S) EN FAÇADE
6	INSTALLATION D'UN ESCALIER DE SECOURS EXTÉRIEUR ADOSSÉ À LA FAÇADE (STRUCTURE MÉTALLIQUE SUR PLYONE CENTRAL), MODIFICATION DES PERCEMENTS EN FAÇADE AU DROIT DES PALIERS D'ÉVACUATION
7	RESTITUTION HISTORIQUE DES GARDE-CORPS MÉTALLIQUES SUR LE MODÈLE DE L'EXISTANT, ADAPTATION À LA NORME
8	RESTITUTION HISTORIQUE DU PRINCIPE DE SÉPARATIF BRISE-VENT, REDISTRIBUTION SUIVANT RÉPARTITION DES LOGEMENTS CRÉÉS
9	REPRISE D'UN (DE) PERCEMENT(S) EN FAÇADE
10	REPRISE TOIT TERRASSE (ISOLATION + ÉTANCHÉITÉ + PROTECTION)



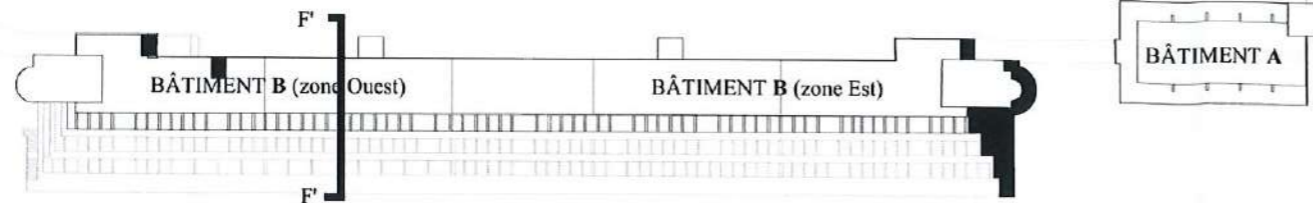
MAÎTRE D'OUVRAGE : <b>ASL PAVILLON DES TAMARIS</b> CS 41022 33074 BORDEAUX CEDEX	<b>PAVILLON DES TAMARIS</b> IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE	MAÎTRE D'OEUVRE :  <b>Arch-R</b> Riccardo GIORDANO Architecte - Restaurateur 11 rue de la République 42000 VILLEFRANCA 04 77 23 19 39 www.arch-r.fr
---	---	---

<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b> 9.4. TRAVAUX À RÉALISER ÉLÉVATION SUD BÂTIMENT B	ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE : JUIL. 2021	PC
	B	TN	9.4	0	ÉCH.: 1/200	
						tms_pc_arch-r_mep pc9-4-tvx fac.dwg

bord page précédente



BÂTIMENT C



REPÉRAGE EN PLAN

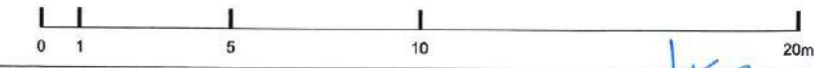
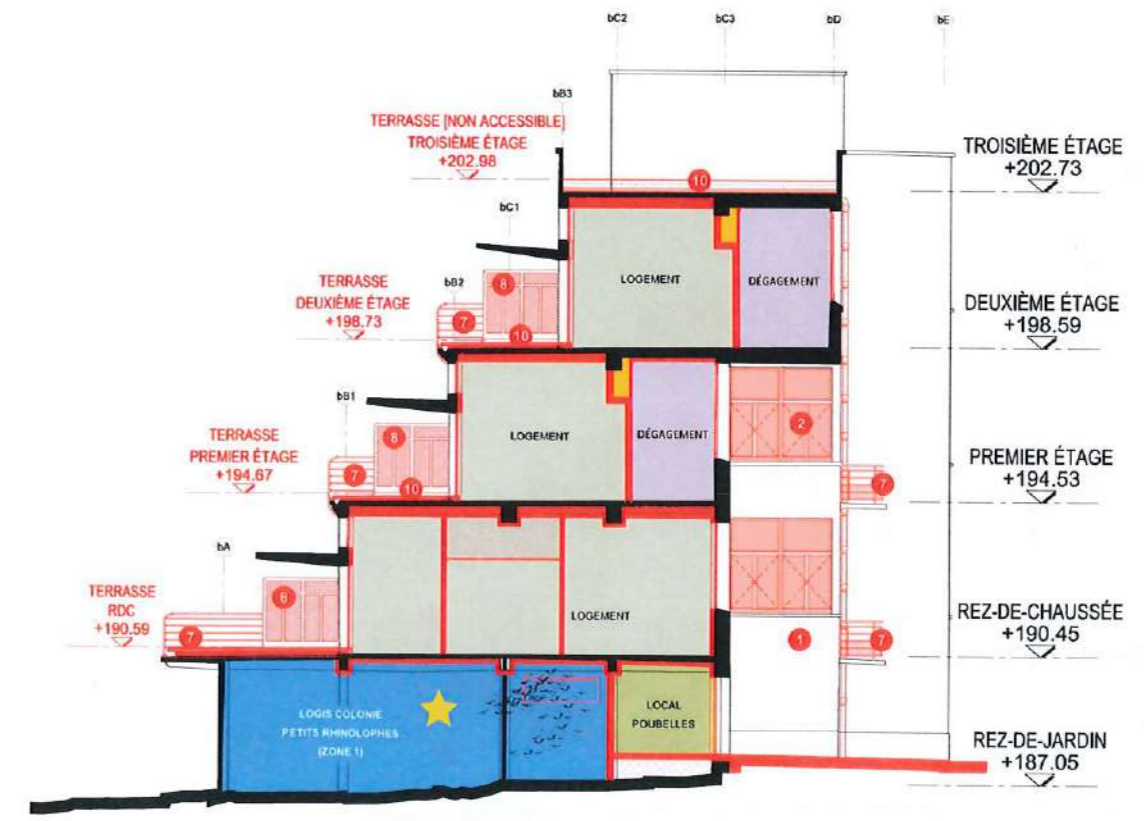
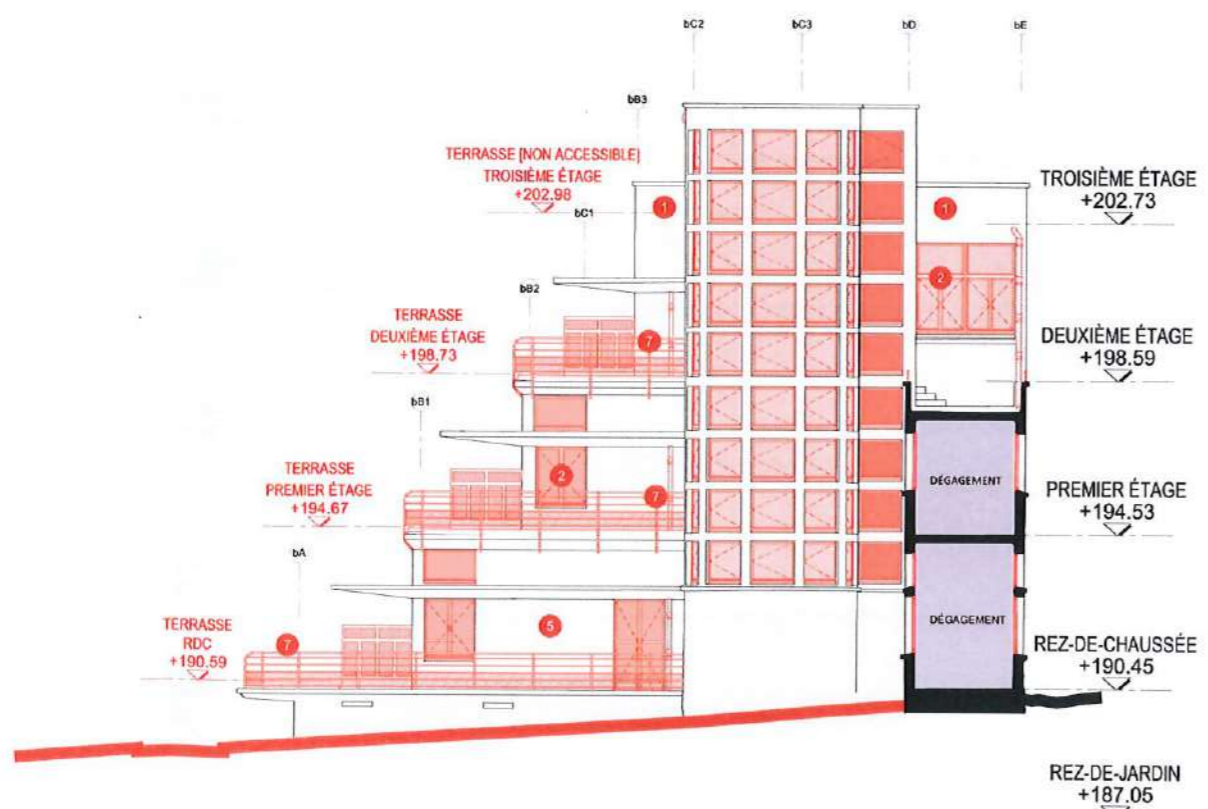
**LÉGENDE**

- 1 TOUTE ZONE : RÉPARATION ET TRAITEMENT DES BÉTONS COMPRENANT :
  - PLOUAGE DES ENDUITS ALTÉRÉS ET NON ADHÉRENTS
  - HYDROGOMMAGE ET PRÉPARATION DES SURFACES
  - APPLICATION D'UN INHIBITEUR DE CORROSION ET CONSOLIDATION PUIS RAGRÉAGE DES PARTIES ALTÉRÉES
  - APPLICATION D'UN ENDUIT TYROLIEN SUR LES PAREMENTS COURANTS ET D'UN ENDUIT LISSÉ SUR LES BANDEAUX
  - MISE EN PEINTURE MINÉRALE EN DEUX TONS EN RESTITUTION DES DISPOSITIONS D'ORIGINE
- 2 INSTALLATION DE CHÂSSIS ALUMINIUM EN FEUILLEURE EXISTANTE, À CLAIR DE VITRAGE ET SECTIONS DE BÂTIS VUES ÉQUIVALENTES À L'EXISTANT :
  - SANS RUPTURE DE PONT THERMIQUE NI VITRAGE ISOLANT (SUR LES VOLUMES NON CHAUFFÉS TYPE LOCAUX COMMUNS, CIRCULATIONS VERTICALES, DÉGAGEMENTS, ETC.), ÉP. 40mm
  - A RUPTURE DE PONT THERMIQUE ET VITRAGE ISOLANT (SUR LES VOLUMES CHAUFFÉS TYPE LOGEMENTS ET PARTIES PRIVATIVES), ÉP. 60mm
  - A VITRAGE OPAQUE (SUR VOLUMES POUVANT GÉNÉRER UNE NUISANCE POUR LES ABORDS TYPE CHEMINEMENT PETIT-RHINOLOPHE, SUR LOCAUX ET VIDES TECHNIQUES)
- 3 DÉPOSE GAINE EXTRACTION ANCIENNES CUISINES
- 4 SUPPRESSION D'OUVRAGE ANACHRONIQUE
- 5 ADAPTATION DU (DES) PERCEMENT(S) EN FAÇADE
- 6 INSTALLATION D'UN ESCALIER DE SECOURS EXTERIEUR ADOSSE À LA FAÇADE (STRUCTURE MÉTALLIQUE SUR PYLEONE CENTRAL), MODIFICATION DES PERCEMENTS EN FAÇADE AU DROIT DES PALIERS D'ÉVACUATION
- 7 RESTITUTION HISTORIQUE DES GARDE-CORPS MÉTALLIQUES SUR LE MODÈLE DE L'EXISTANT, ADAPTATION À LA NORME
- 8 RESTITUTION HISTORIQUE DU PRINCIPE DE SÉPARATIF BRISE-VENT, REDISTRIBUTION SUIVANT RÉPARTITION DES LOGEMENTS CRÉÉS
- 9 REPRISE D'UN (DE) PERCEMENT(S) EN FAÇADE
- 10 REPRISE TOIT TERRASSE (ISOLATION + ÉTANCHÉITÉ + PROTECTION)

HALL D'ACCUEIL / AIRE DE DISTRIBUTION	LOCAL TECHNIQUE
CIRCULATION INTÉRIEURES	LOCAL COMMUN
LOGEMENT	LOCAL D'ACTIVITÉ
LOCAL ANNEXE / LOCAL D'ENTRETIEN	GÎTE PETIT-RHINOLOPHE *

\* La mise en oeuvre de dispositions (☆) relatives au maintien d'un gîte à petits-rhinolophes dans le vide sanitaire du PAVILLON DES TAMARIS est soumise à l'évaluation de l'occupation du gîte de substitution tel qu'il est décrit sous la forme de mesure compensatoire dans l'étude d'impact écologique et évaluation des incidences Natura 2000, rédigée par le cabinet Ecosphère dans le cadre d'une Demande de dérogation espèces protégées, en mars 2021 (cf. pp.130-139 du document précité).

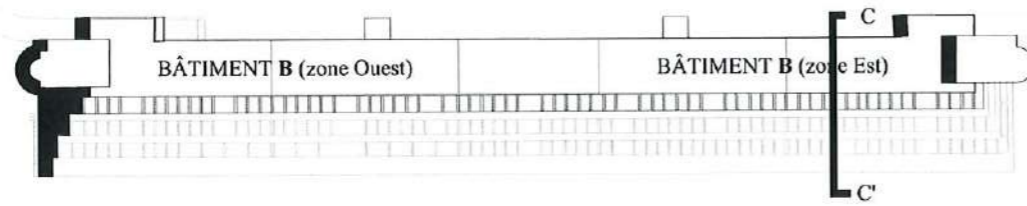


MAÎTRE D'OUVRAGE : ASL PAVILLON DES TAMARIS CS 41022 33074 BORDEAUX CEDEX	<b>PAVILLON DES TAMARIS</b> IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE	MAÎTRE D'OEUVRE :  <b>Arch-R</b> Riccardo GIORDANO Architecte en chef des Monuments Historiques 11 Boulevard de la Base 33000 Bordeaux Téléphone : 01 47 73 10 55 www.arch-r.fr
--	---	---

PERMIS DE CONSTRUIRE 9.4. TRAVAUX À RÉALISER COUPES-ÉLÉVATIONS EST BÂT.B	ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE : JUL.2021	PC
	B	TN	9.4	0	ÉCH. : 1/200	
tms_pc_arch-r_mep-pe9-4-tvx-fac.dwg						



BÂTIMENT C

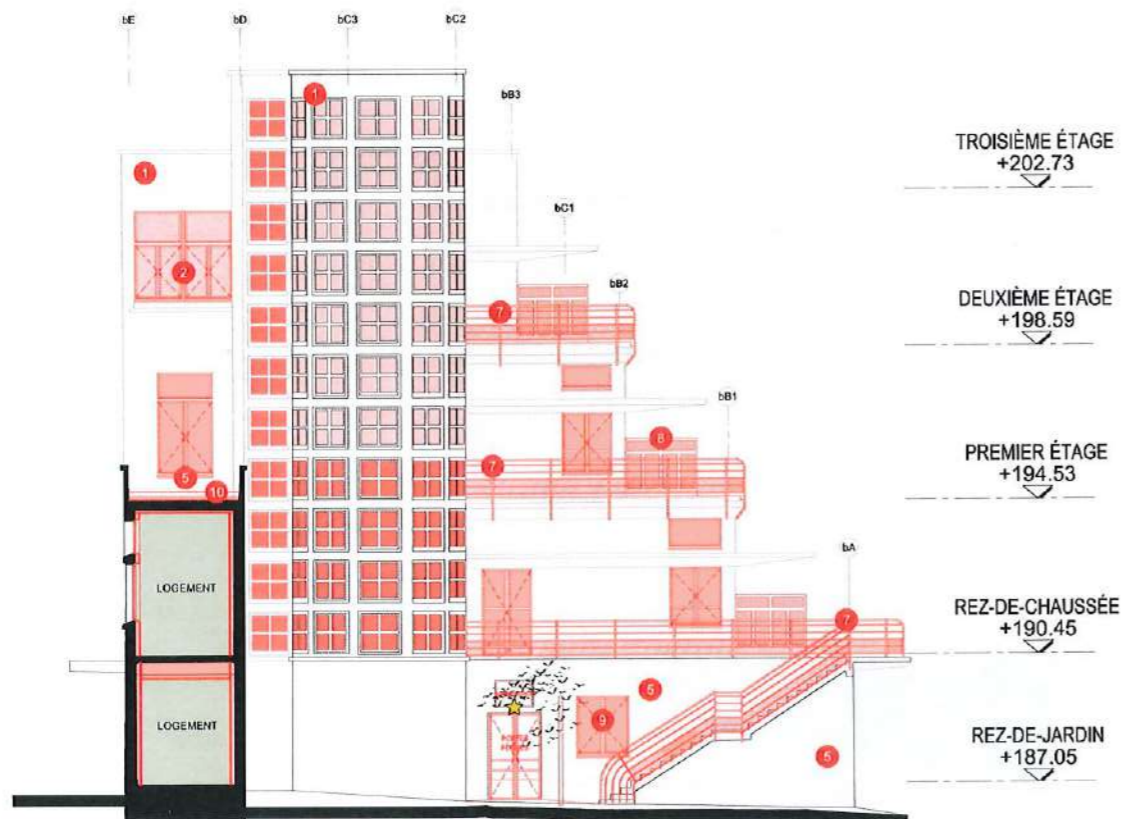


REPÉRAGE EN PLAN

LÉGENDE

- 1 TOUTE ZONE :  
RÉPARATION ET TRAITEMENT DES BÉTONS COMPRENANT  
- PLOUAGE DES ENDUITS ALTERÉS ET NON ADHÉRENTS  
- HYDROGOMMAGE ET PRÉPARATION DES SURFACES  
- APPLICATION D'UN INHIBITEUR DE CORROSION ET CONSOLIDATION  
PUIS RAGRÉAGE DES PARTIES ALTERÉES  
- APPLICATION D'UN ENDUIT TYROLIEN SUR LES PAREMENTS  
COURANTS ET D'UN ENDUIT LISSÉ SUR LES BANDEAUX  
- MISE EN PEINTURE MINÉRALE EN DEUX TONS EN RESTITUTION DES  
DISPOSITIONS D'ORIGINE
  - 2 INSTALLATION DE CHÂSSIS ALUMINIUM EN FEUILLEURE EXISTANTE, À  
CLAIR DE VITRAGE ET SECTIONS DE BÂTIS VUES ÉQUIVALENTES À  
L'EXISTANT :  
- SANS RUPTURE DE PONT THERMIQUE NI VITRAGE ISOLANT  
(SUR LES VOLUMES NON CHAUFFÉS TYPE LOCAUX COMMUNS,  
CIRCULATIONS VERTICALES, DÉGAGEMENTS, ETC.), ÉP. 40mm  
- A RUPTURE DE PONT THERMIQUE ET VITRAGE ISOLANT (SUR LES  
VOLUMES CHAUFFÉS TYPE LOGEMENTS ET PARTIES PRIVATIVES), ÉP.  
60mm  
- A VITRAGE OPAQUE (SUR VOLUMES POUVANT GÉNÉRER UNE  
NUISANCE POUR LES ABORDS TYPE CHEMINEMENT  
PETIT-RHINOLOPHE, SUR LOCAUX ET VIDES TECHNIQUES)
  - 3 DÉPOSE GAINE EXTRACTION ANCIENNES CUISINES
  - 4 SUPPRESSION D'OUVRAGE ANACHRONIQUE
  - 5 ADAPTATION DU (DES) PERCEMENT(S) EN FAÇADE
  - 6 INSTALLATION D'UN ESCALIER DE SECOURS EXTÉRIEUR ADOSSÉ À LA  
FAÇADE (STRUCTURE MÉTALLIQUE SUR PLYONE CENTRAL),  
MODIFICATION DES PERCEMENTS EN FAÇADE AU DROIT DES PALIERS  
D'ÉVACUATION
  - 7 RESTITUTION HISTORIQUE DES GARDE-CORPS MÉTALLIQUES SUR LE  
MODÈLE DE L'EXISTANT, ADAPTATION À LA NORME
  - 8 RESTITUTION HISTORIQUE DU PRINCIPE DE SÉPARATIF BRISE-VENT,  
REDISTRIBUTION SUIVANT RÉPARTITION DES LOGEMENTS CRÉÉS
  - 9 REPRISE D'UN (DE) PERCEMENT(S) EN FAÇADE
  - 10 REPRISE TOIT TERRASSE (ISOLATION + ÉTANCHÉITÉ + PROTECTION)
- HALL D'ACCUEIL / AIRE DE DISTRIBUTION
  - CIRCULATION INTÉRIEURES
  - LOGEMENT
  - LOCAL ANNEXE / LOCAL D'ENTRETIEN
  - LOCAL TECHNIQUE
  - LOCAL COMMUN
  - LOCAL D'ACTIVITÉ
  - GÎTE PETIT-RHINOLOPHE \*

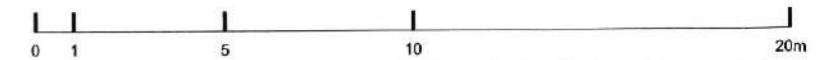
\* La mise en oeuvre de dispositions (☆) relatives au maintien d'un gîte à petite-rhinolophe dans le vido sanitaire du PAVILLON DES TAMARIS est soumise à l'évaluation de l'occupation du gîte de substitution tel qu'il est décrit sous la forme de mesure compensatoire dans l'Étude d'impact écologique et d'évaluation des incidences Natura 2000, rédigée par le cabinet Ecosphère dans le cadre d'une Demande de dérogation espèces protégées, en mars 2021 (cf. pp.130-139 du document précité).



INFOSITE REZ-DE-JARDIN  
SORTIE GÎTE PETIT-RHINOLOPHE  
ÉLÉVATION OUEST BÂTIMENT B



COUPE CC' ET ÉLÉVATION OUEST SUR PRÉAU BÂTIMENT B



MAÎTRE D'OUVRAGE : ASL PAVILLON DES TAMARIS CS 41022 33074 BORDEAUX CEDEX	<b>PAVILLON DES TAMARIS</b> IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE	MAÎTRE D'OEUVRE : <b>Arch-R</b> Régis GORDANO Architecte en chef des M 21 Boulevard de la République 26000 Vercors 04 78 22 11 11 www.arch-r.fr
--	---	--

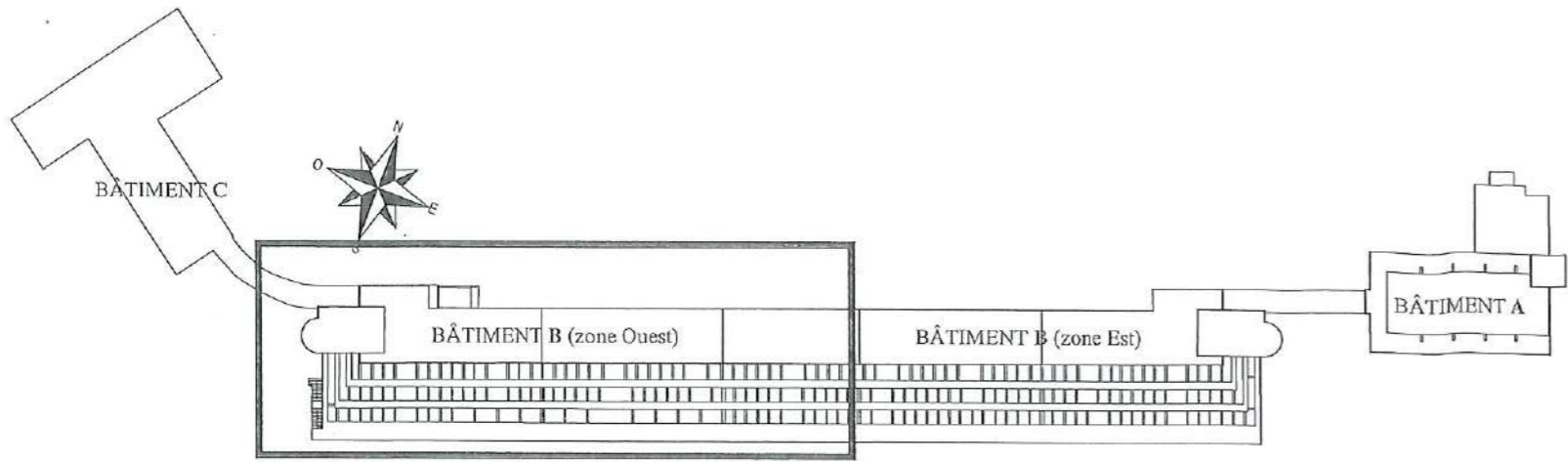
PERMIS DE CONSTRUIRE 9.4. TRAVAUX À RÉALISER COUPES-ÉLÉVATIONS OUEST BÂT.B	ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE : JUL. 2021	PC
	B	TN	9.4 .13	0	ÉCH.: 1/200 tms_pc_arch-r_mcp pc9-4- tvx fac.dwg	



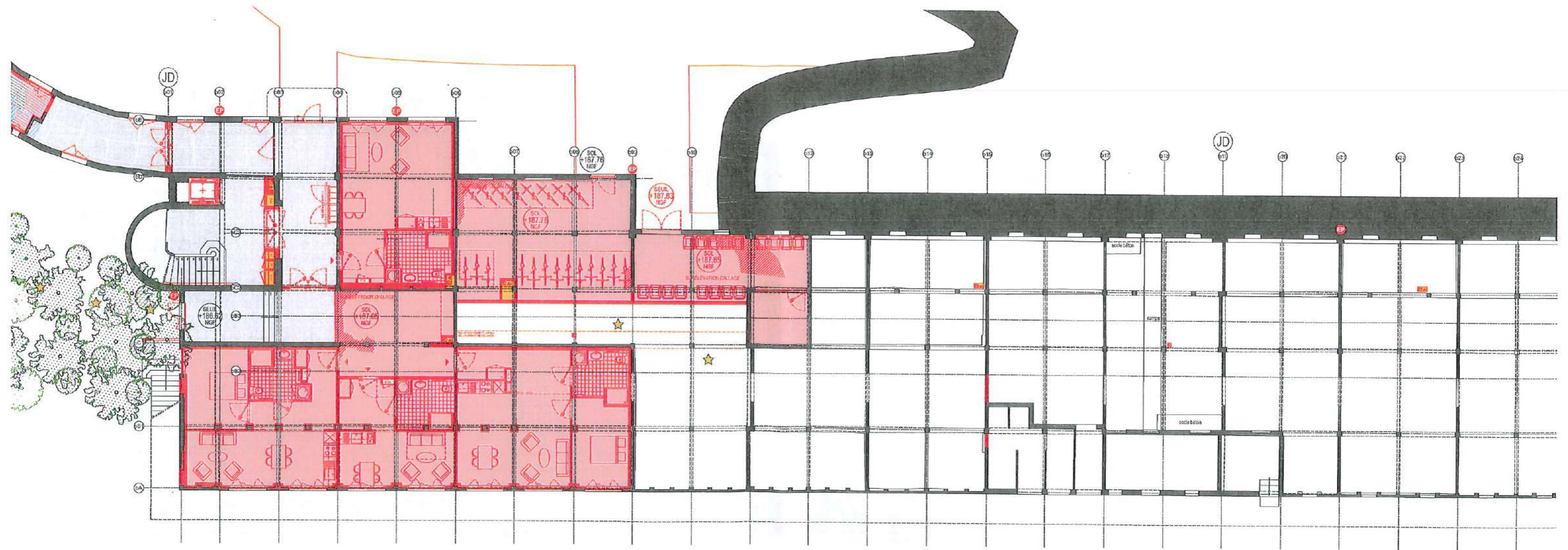
bord page suivante

**LÉGENDE**

- OUVRAGES ET ÉQUIPEMENTS À INSTALLER / POSER
- REVÊTEMENT DE SOL À REPRENDRE SUITE À LA DÉPOSE DES OUVRAGES NON CONSERVÉS
- REVÊTEMENT DE SOL EN SUBSTITUTION DE L'EXISTANT
- REVÊTEMENT DE SOL ET DALLAGE GO REPRIS
- PARTIES COMMUNES : SOL GRANITO À RESTAURER
- PARTIES PRIVATIVES : CONSERVATION, REPRISE PONCTUELLE ET NETTOYAGE DU GRANITO / EN FONCTION DE L'ÉTAT SANITAIRE, MISE EN OEUVRE D'UN REVÊTEMENT DE SOL RAPPORTÉ SUR GRANITO EXISTANT CONSERVÉ



REPÉRAGE EN PLAN

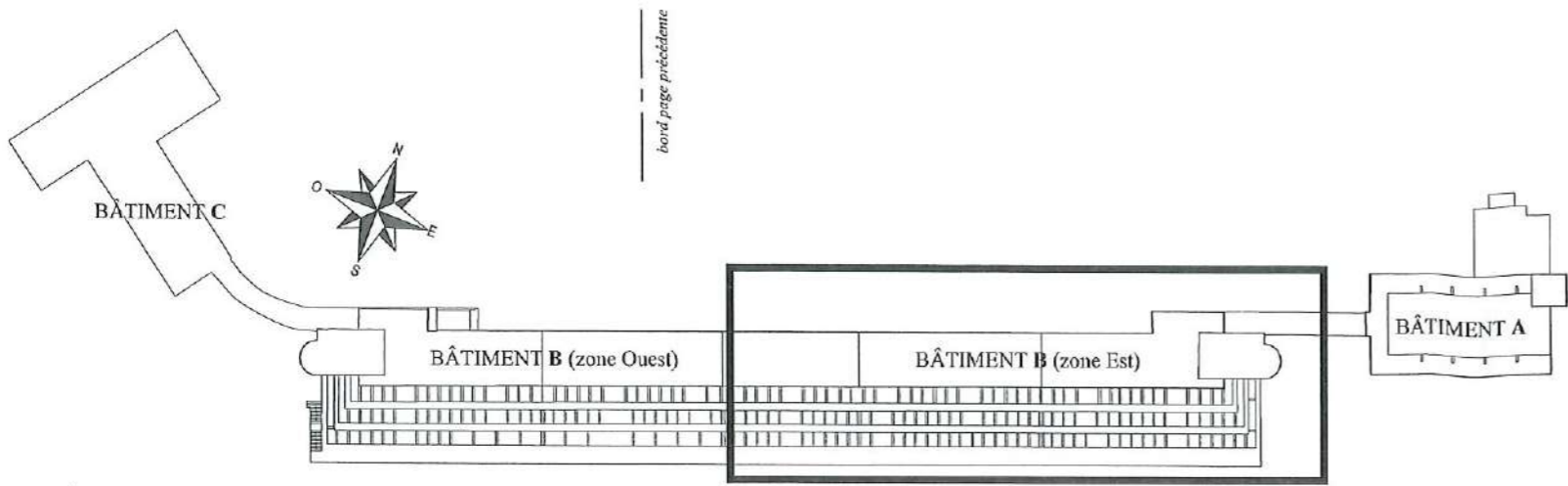


\* La mise en oeuvre de dispositions (★) relatives au maintien d'un gîte à petits-rhinolophes dans le vide sanitaire du PAVILLON DES TAMARIS est soumise à l'évaluation de l'occupation du gîte de substitution tel qu'il est décrit sous la forme de mesure compensatoire dans l'Étude d'impact écologique et évaluation des incidences Nature 2000, rédigée par le cabinet Ecosphère dans le cadre d'une Demande de dérogation espèces protégées, en mars 2021 (cf. pp.130-139 du document précité).

MAÎTRE D'OUVRAGE : ASL PAVILLON DES TAMARIS CS 41022 33074 BORDEAUX CEDEX	<b>PAVILLON DES TAMARIS</b> IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE	MAÎTRE D'OEUVRE : <b>Arch-R</b> <small>Rémi GILBERT                  Architecte en chef / Les Ateliers d'Architecture                  21 boulevard de la République                  75008 Paris                  Téléphone : 01 42 23 10 30                  www.arch-r.fr</small>
--	---	--

PERMIS DE CONSTRUIRE PC9.4. TRAVAUX À RÉALISER REZ-DE-JARDIN BÂTIMENT B (OUEST)	ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE: FÉV.2022	PC
	B	RDJ	PC9.4 .14	A	ÉCH.: 1/200	
tms_pc2_arch-r_mep pe9-4-rvx pl.dwg						

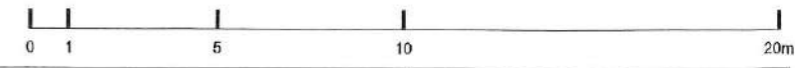
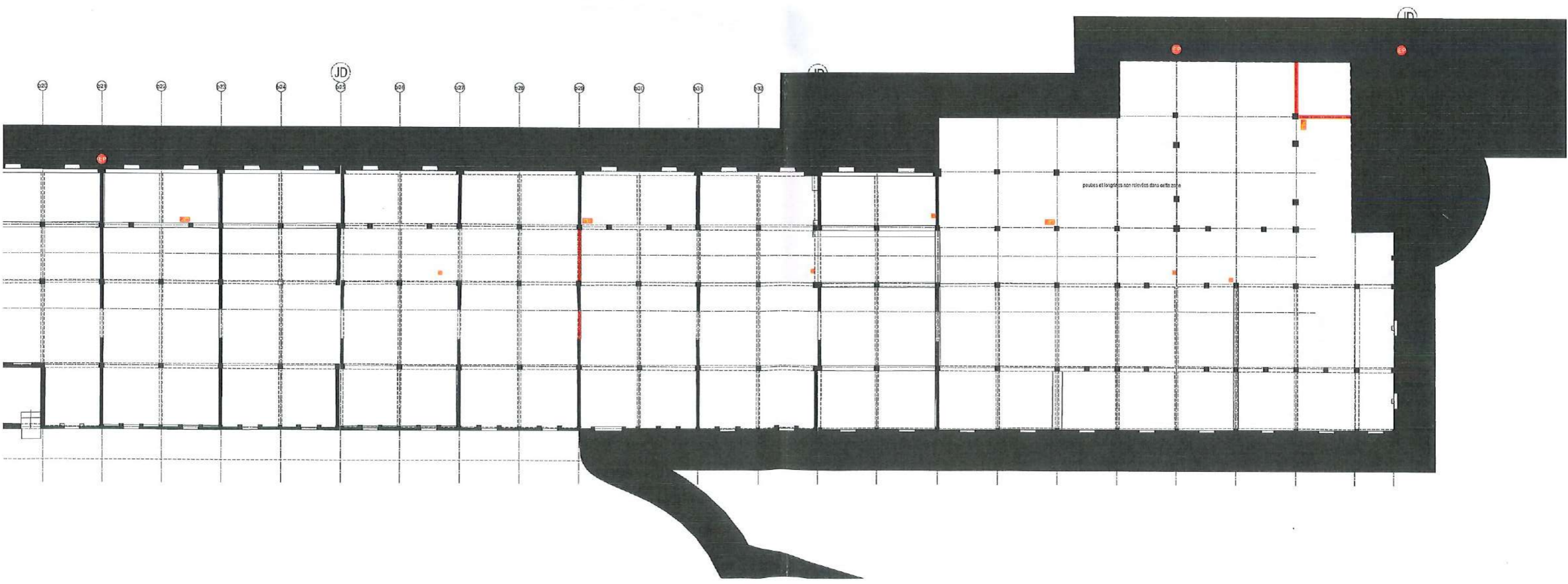




REPÉRAGE EN PLAN

**LÉGENDE**

- OUVRAGES ET ÉQUIPEMENTS À INSTALLER / POSER
- REVÊTEMENT DE SOL À REPRENDRE SUITE À LA DÉPOSE DES OUVRAGES NON CONSERVÉS
- REVÊTEMENT DE SOL EN SUBSTITUTION DE L'EXISTANT
- REVÊTEMENT DE SOL ET DALLAGE GO REPRIS
- PARTIES COMMUNES : SOL GRANITO À RESTAURER
- PARTIES PRIVATIVES : CONSERVATION, REPRISE PONCTUELLE ET NETTOYAGE DU GRANITO / EN FONCTION DE L'ÉTAT SANITAIRE, MISE EN OEUVRE D'UN REVÊTEMENT DE SOL RAPPORTÉ SUR GRANITO EXISTANT CONSERVÉ

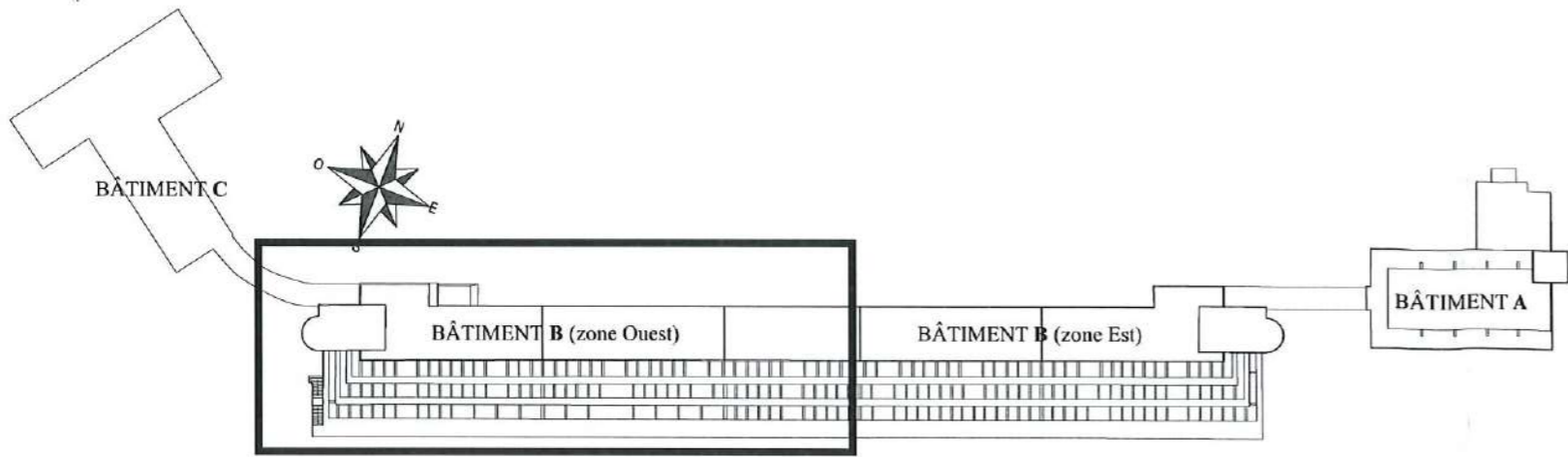


MAÎTRE D'OUVRAGE : ASL PAVILLON DES TAMARIS CS 41022 33074 BORDEAUX CEDEX	<b>PAVILLON DES TAMARIS</b> IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE	MAÎTRE D'OEUVRE : <b>Arch-R</b> <small>Architecte - Restauration</small>
--	---	--

<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b> <b>PC9.4. TRAVAUX À RÉALISER</b> REZ-DE-JARDIN BÂTIMENT B (EST)	ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE : JUL.2021	<b>PC</b>
	B	RDJ	PC9.4 .15	0	ÉCH.: 1/200	
						tmrs_pe_arch-r_mep pc9-4-tvx pl.dwg

bord page précédente



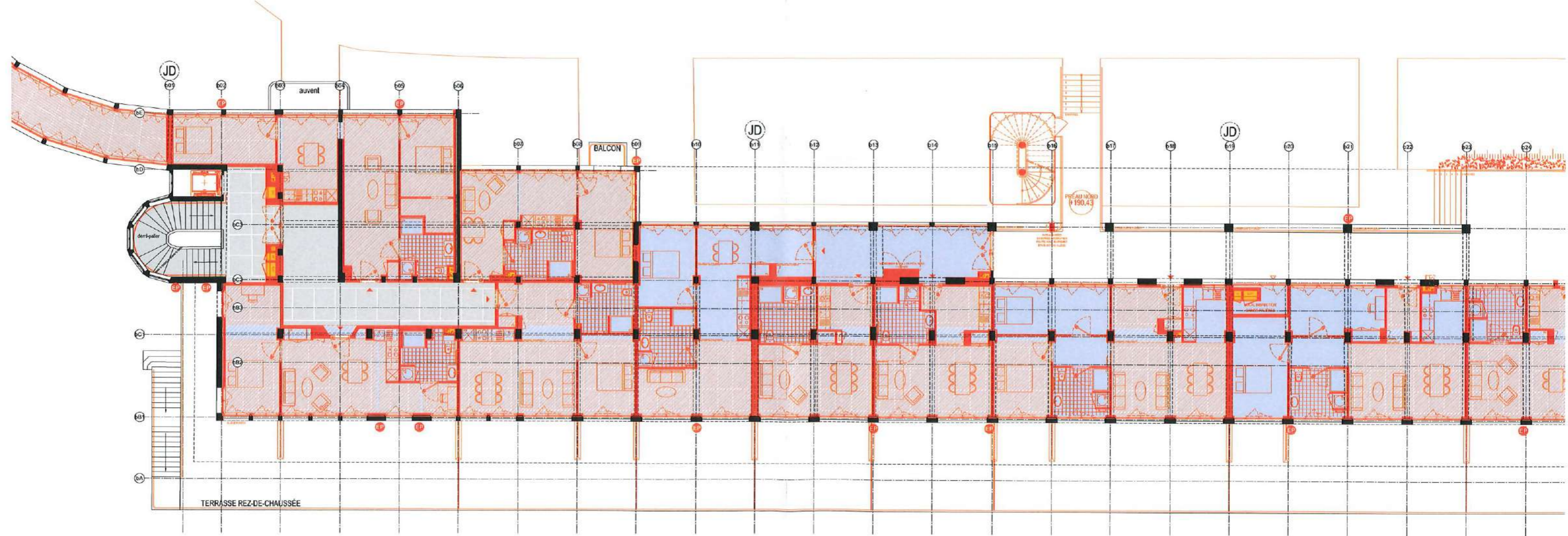


REPÉRAGE EN PLAN

bord page suivante

**LÉGENDE**

- OUVRAGES ET ÉQUIPEMENTS À INSTALLER / POSER
- REVÊTEMENT DE SOL À REPRENDRE SUITE À LA DÉPOSE DES OUVRAGES NON CONSERVÉS
- REVÊTEMENT DE SOL EN SUBSTITUTION DE L'EXISTANT
- REVÊTEMENT DE SOL ET DALLAGE GO REPRIS
- PARTIES COMMUNES : SOL GRANITO À RESTAURER
- PARTIES PRIVATIVES : CONSERVATION, REPRISE PONCTUELLE ET NETTOYAGE DU GRANITO / EN FONCTION DE L'ÉTAT SANITAIRE, MISE EN ŒUVRE D'UN REVÊTEMENT DE SOL RAPPORTÉ SUR GRANITO EXISTANT CONSERVÉ



MAÎTRE D'OUVRAGE :  
**ASL PAVILLON DES TAMARIS**  
 CS 41022  
 33074 BORDEAUX CEDEX

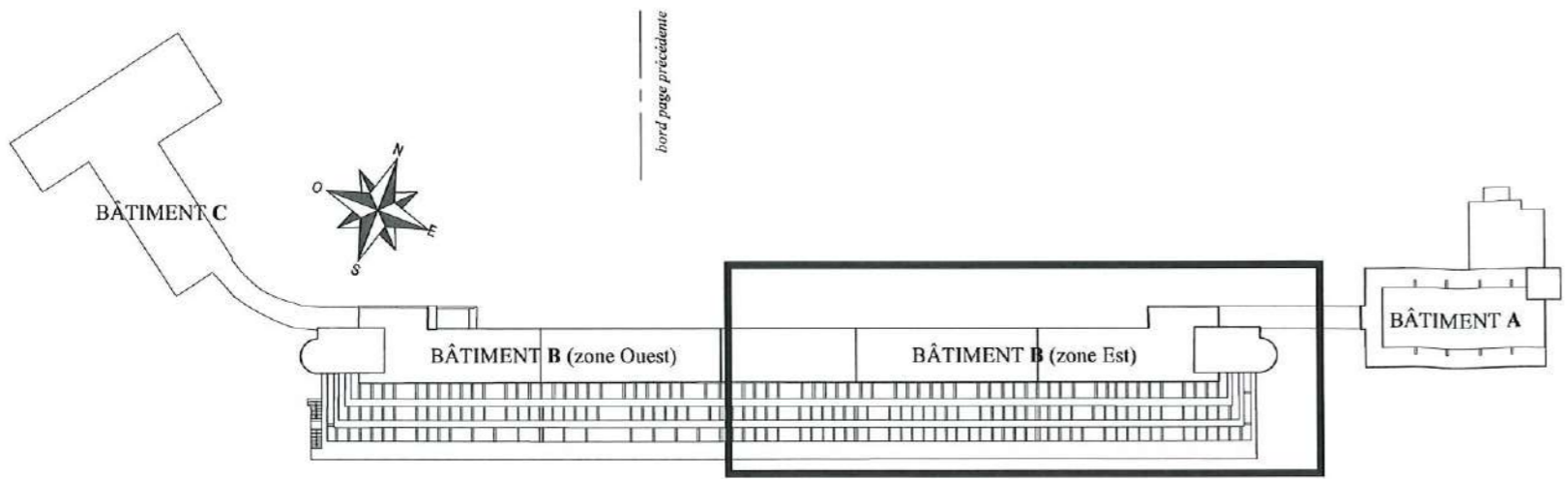
**PAVILLON DES TAMARIS**  
 IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH  
 COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE

MAÎTRE D'ŒUVRE :  
**Arch-R**  
 Riccardo GIORDANO  
 Architecte en chef des Monuments Historiques  
 21 boulevard de la Rivière  
 75008 Paris  
 agence bordeaux / 01.83.23.10.20  
 www.arch-r.fr

**PERMIS DE CONSTRUIRE**  
**PC9.4. TRAVAUX À RÉALISER**  
 REZ-DE-CHAUSSÉE BÂTIMENT B (OUEST)

ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE: JUIL.2021	PC
B	RDC	PC9.4 .16	0	ÉCH.: 1/200	
tms_pe_arch-r_mep pc9-4-tvx pl.dwg					

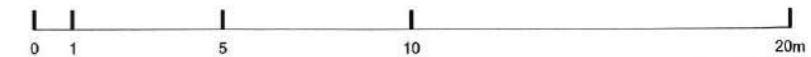
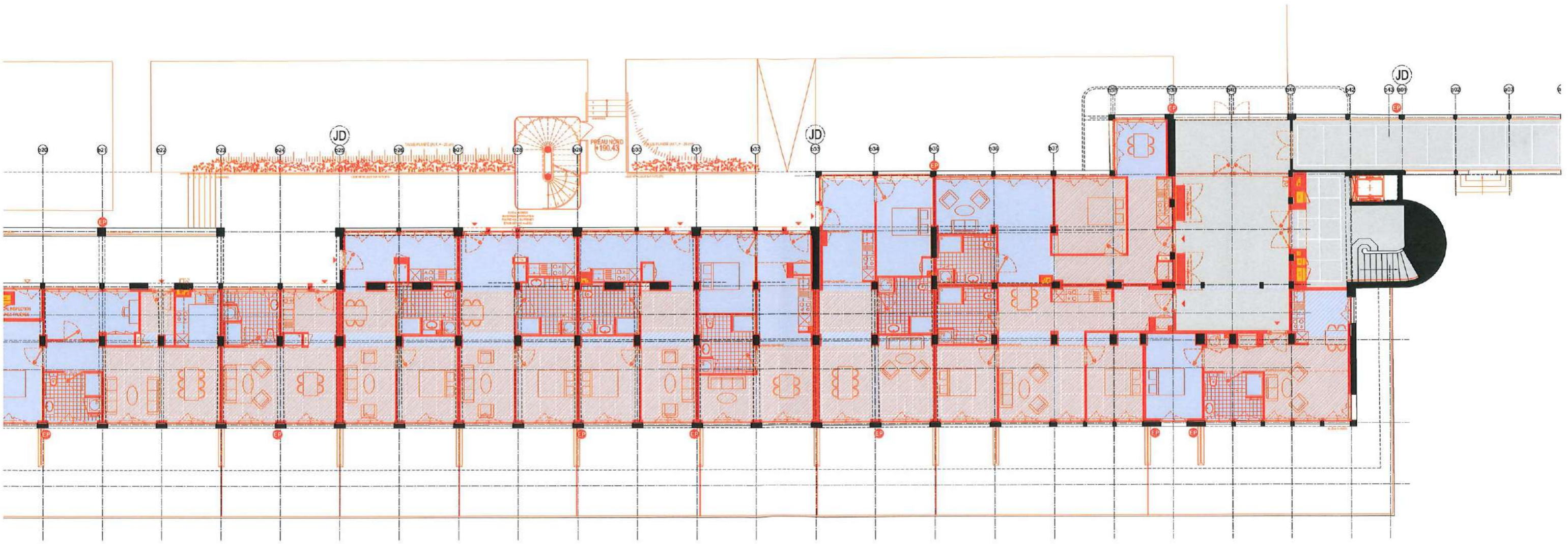




REPÉRAGE EN PLAN

**LÉGENDE**

- OUVRAGES ET ÉQUIPEMENTS À INSTALLER / POSER
- REVÊTEMENT DE SOL À REPRENDRE SUITE À LA DÉPOSE DES OUVRAGES NON CONSERVÉS
- REVÊTEMENT DE SOL EN SUBSTITUTION DE L'EXISTANT
- REVÊTEMENT DE SOL ET DALLAGE GO REPRIS
- PARTIES COMMUNES : SOL GRANITO À RESTAURER
- PARTIES PRIVATIVES : CONSERVATION, REPRISE PONCTUELLE ET NETTOYAGE DU GRANITO / EN FONCTION DE L'ÉTAT SANITAIRE, MISE EN OEUVRE D'UN REVÊTEMENT DE SOL RAPPORTÉ SUR GRANITO EXISTANT CONSERVÉ

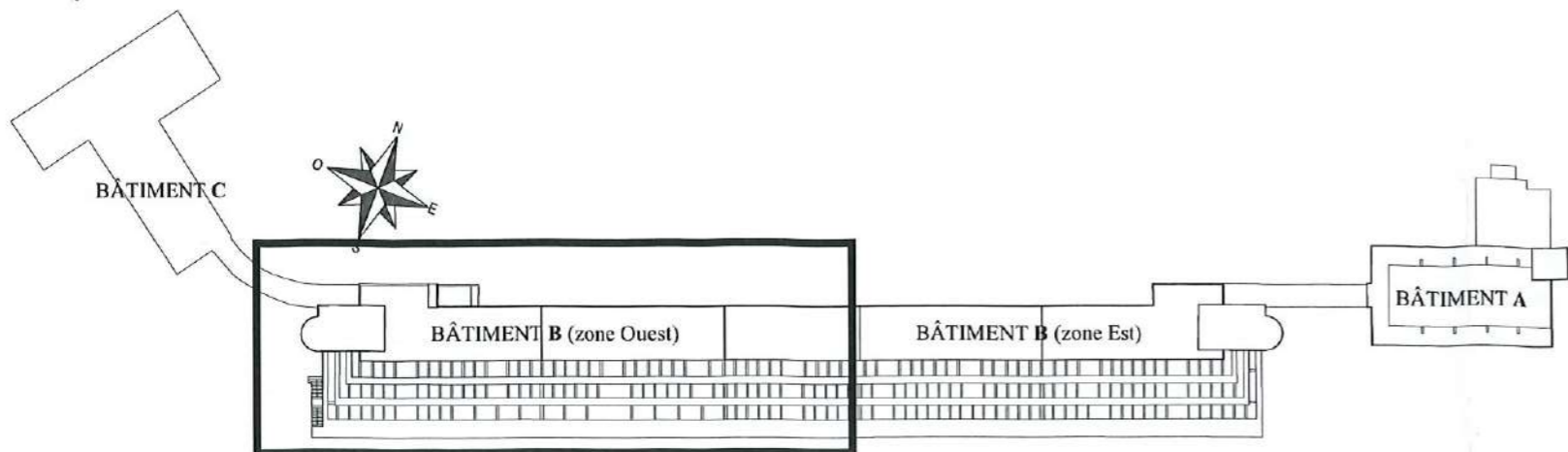


MAÎTRE D'OUVRAGE : ASL PAVILLON DES TAMARIS CS 41022 33074 BORDEAUX CEDEX	<b>PAVILLON DES TAMARIS</b> IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE	MAÎTRE D'OEUVRE : <b>Arch-R</b> <small>Recevoit GIORDANO Architecte en chef des Monuments Historiques</small> <small>21 Boulevard de la Reine 28100 Versailles agence d'archi n° 01 812 12 12 www.arch-r.fr</small>
--	---	--

<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b> <b>PC9.4. TRAVAUX À RÉALISER</b> REZ-DE-CHAUSSÉE BÂTIMENT B (EST)	ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE: JUIL. 2021	<b>PC</b>
	<b>B</b>	<b>RDC</b>	PC9.4 .17	<b>0</b>	ÉCH.: 1/200	
						tms_pc_arch-r_mep pc9-4-tvx pl.dwg

bord page précédente



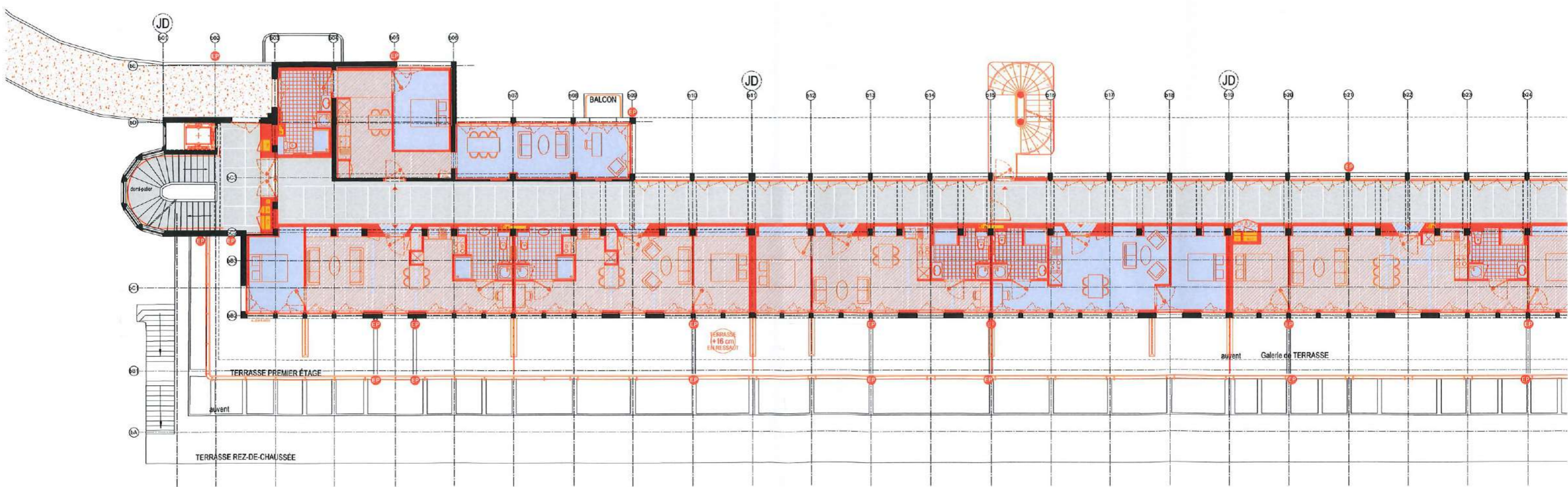


REPÉRAGE EN PLAN

bord page suivante

**LÉGENDE**

- OUVRAGES ET ÉQUIPEMENTS À INSTALLER / POSER
- REVÊTEMENT DE SOL À REPRENDRE SUITE À LA DÉPOSE DES OUVRAGES NON CONSERVÉS
- REVÊTEMENT DE SOL EN SUBSTITUTION DE L'EXISTANT
- REVÊTEMENT DE SOL ET DALLAGE GO REPRIS
- PARTIES COMMUNES : SOL GRANITO À RESTAURER
- PARTIES PRIVATIVES : CONSERVATION, REPRISE PONCTUELLE ET NETTOYAGE DU GRANITO / EN FONCTION DE L'ÉTAT SANITAIRE, MISE EN OEUVRE D'UN REVÊTEMENT DE SOL RAPPORTÉ SUR GRANITO EXISTANT CONSERVÉ



MAÎTRE D'OUVRAGE :  
**ASL PAVILLON DES TAMARIS**  
 CS 41022  
 33074 BORDEAUX CEDEX

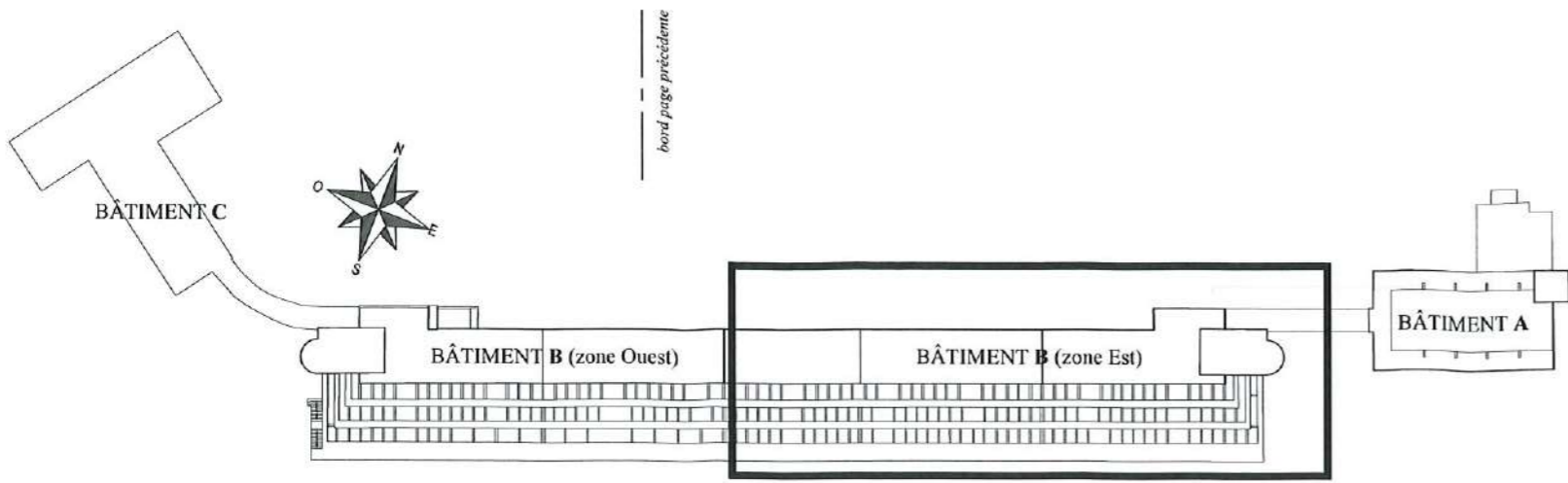
**PAVILLON DES TAMARIS**  
 IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH  
 COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE

MAÎTRE D'OEUVRE :  
**Arch-R**  
 Récid. GABRIANO  
 Architecte en chef de Me. G. R. G. R.  
 20000 Versailles  
 Agence d'Architecture et de  
 Restauration  
 www.arch-r.fr

**PERMIS DE CONSTRUIRE**  
**PC9.4. TRAVAUX À RÉALISER**  
 PREMIER ÉTAGE BÂTIMENT B (OUEST)

ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE : JUL.2021	PC
B	R+1	PC9.4 .18	0	ÉCH.: 1/200	
tms_pc_arch-r_mep_pc9-4-tvx.pl.dwg					

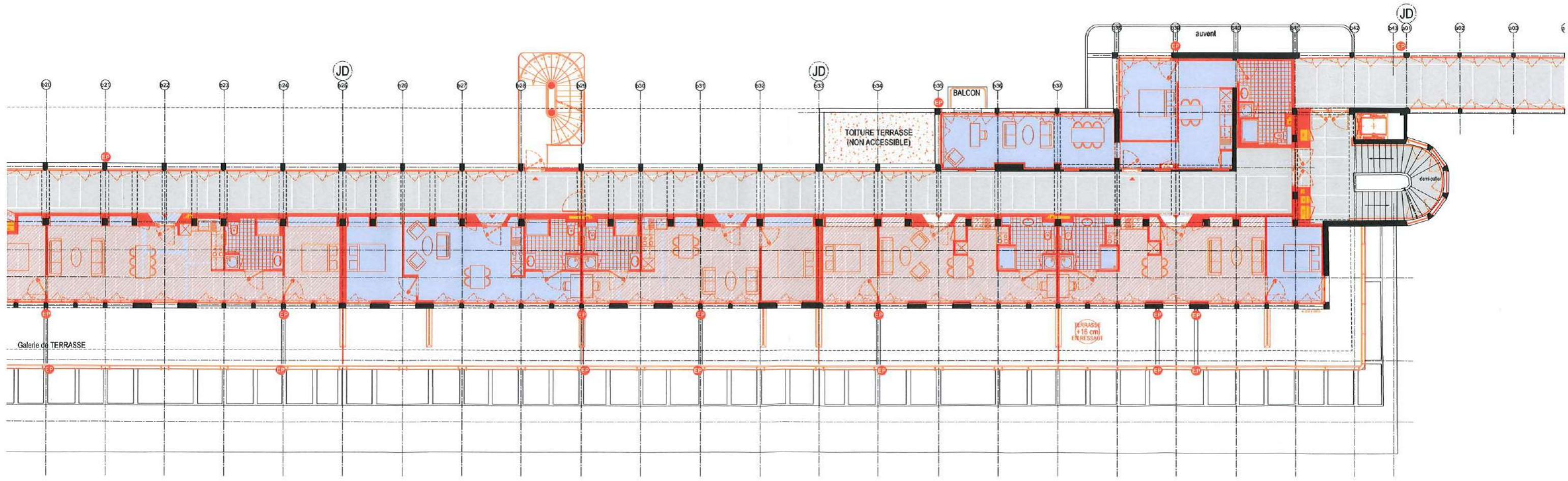




REPÉRAGE EN PLAN

**LÉGENDE**

- OUVRAGES ET ÉQUIPEMENTS À INSTALLER / POSER
- REVÊTEMENT DE SOL À REPRENDRE SUITE À LA DÉPOSE DES OUVRAGES NON CONSERVÉS
- REVÊTEMENT DE SOL EN SUBSTITUTION DE L'EXISTANT
- REVÊTEMENT DE SOL ET DALLAGE GO REPRIS
- PARTIES COMMUNES : SOL GRANITO À RESTAURER
- PARTIES PRIVATIVES : CONSERVATION, REPRISE PONCTUELLE ET NETTOYAGE DU GRANITO / EN FONCTION DE L'ÉTAT SANITAIRE, MISE EN OEUVRE D'UN REVÊTEMENT DE SOL RAPPORTÉ SUR GRANITO EXISTANT CONSERVÉ

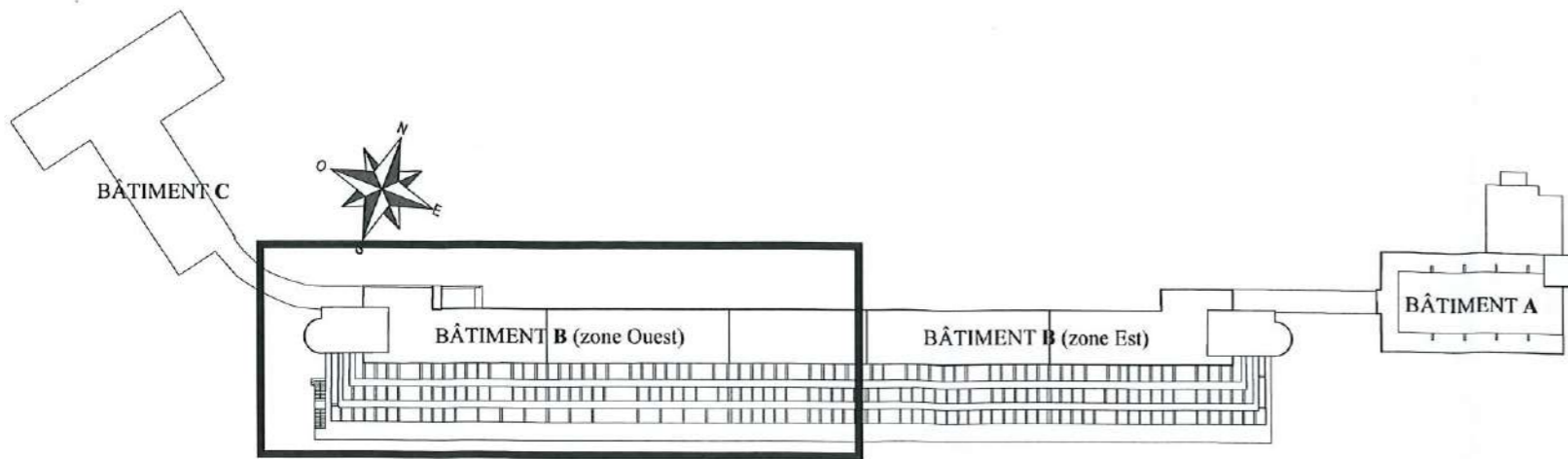


<p>MAÎTRE D'OUVRAGE :</p> <p>ASL PAVILLON DES TAMARIS</p> <p>CS 41022 33074 BORDEAUX CEDEX</p>	<p><b>PAVILLON DES TAMARIS</b></p> <p>IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH</p> <p>COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE</p>	<p>MAÎTRE D'OEUVRE :</p> <p><b>Arch-R</b></p> <p><small>Réa. et G. GIORDANO Architecte en chef des Monuments Historiques 21 Boulevard de la Paix 33000 Bordeaux 05 57 23 10 30 www.arch-r.fr</small></p>
--	--	--

<p><b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b></p> <p><b>PC9.4. TRAVAUX À RÉALISER</b></p> <p>PREMIER ÉTAGE BÂTIMENT B (EST)</p>	ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE : JUIL. 2021	<b>PC</b>
	<b>B</b>	<b>R+1</b>	PC9.4 .19	<b>0</b>	ÉCH.: 1/200	

bord page précédente



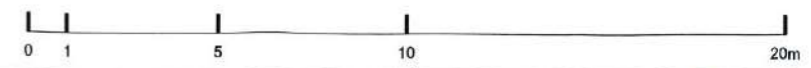
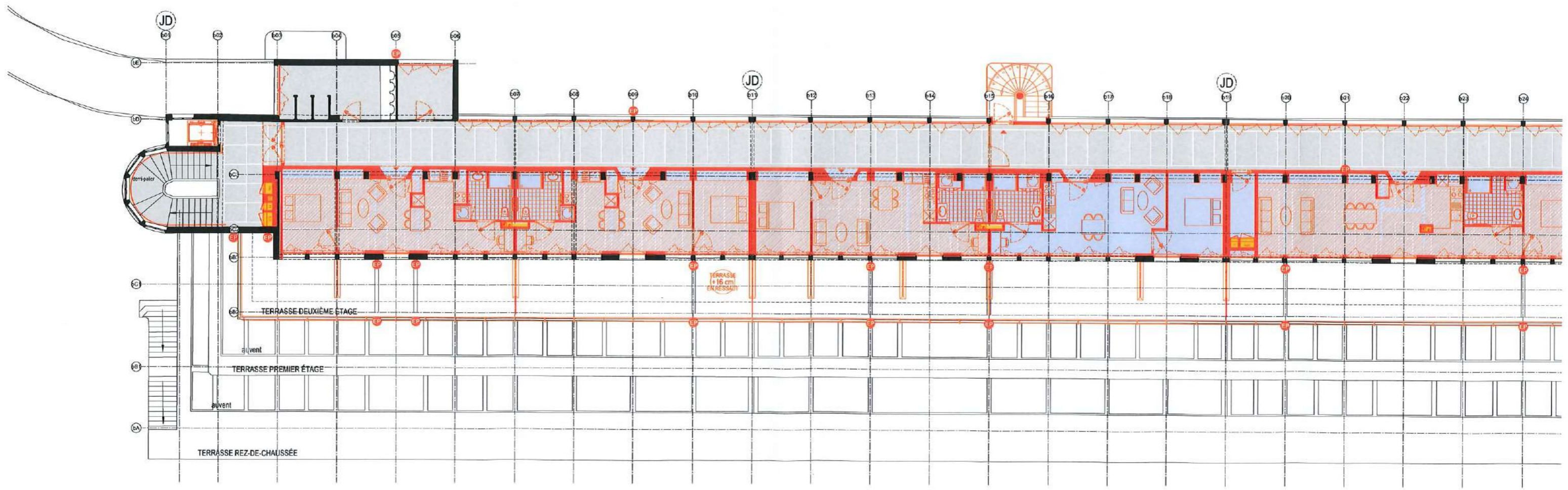


REPÉRAGE EN PLAN

bord page suivante

**LÉGENDE**

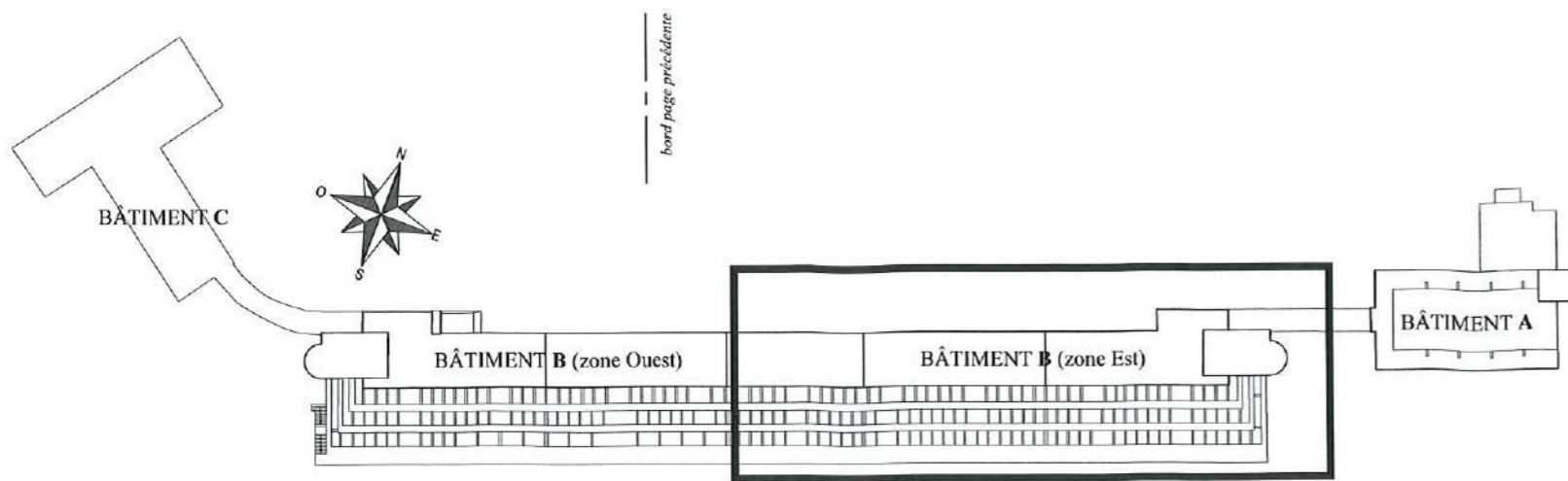
- OUVRAGES ET ÉQUIPEMENTS À INSTALLER / POSER
- REVÊTEMENT DE SOL À REPRENDRE SUITE À LA DÉPOSE DES OUVRAGES NON CONSERVÉS
- REVÊTEMENT DE SOL EN SUBSTITUTION DE L'EXISTANT
- REVÊTEMENT DE SOL ET DALLAGE GO REPRIS
- PARTIES COMMUNES : SOL GRANITO À RESTAURER
- PARTIES PRIVATIVES : CONSERVATION, REPRISE PONCTUELLE ET NETTOYAGE DU GRANITO / EN FONCTION DE L'ÉTAT SANITAIRE, MISE EN ŒUVRE D'UN REVÊTEMENT DE SOL RAPPORTÉ SUR GRANITO EXISTANT CONSERVÉ



MAÎTRE D'OUVRAGE : ASL PAVILLON DES TAMARIS CS 41022 33074 BORDEAUX CEDEX	<b>PAVILLON DES TAMARIS</b> IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE	MAÎTRE D'ŒUVRE : <b>Arch-R</b> <small>Révisé G. GORDAN          Architecte en chef des Monuments Historiques          21 boulevard de la République          33000 Bordeaux          Téléphone : 05 57 23 19 20          www.arch-r.fr</small>
--	---	--

<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b> <b>PC9.4. TRAVAUX À RÉALISER</b> DEUXIÈME ÉTAGE BÂTIMENT B (OUEST)	ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE : JUIL. 2021	<b>PC</b>
	B	R+2	PC9.4 .20	0	ÉCH.: 1/200	
					tmsr_pc_arch-r_mep_pc9-4-tvx.pl.dwg	

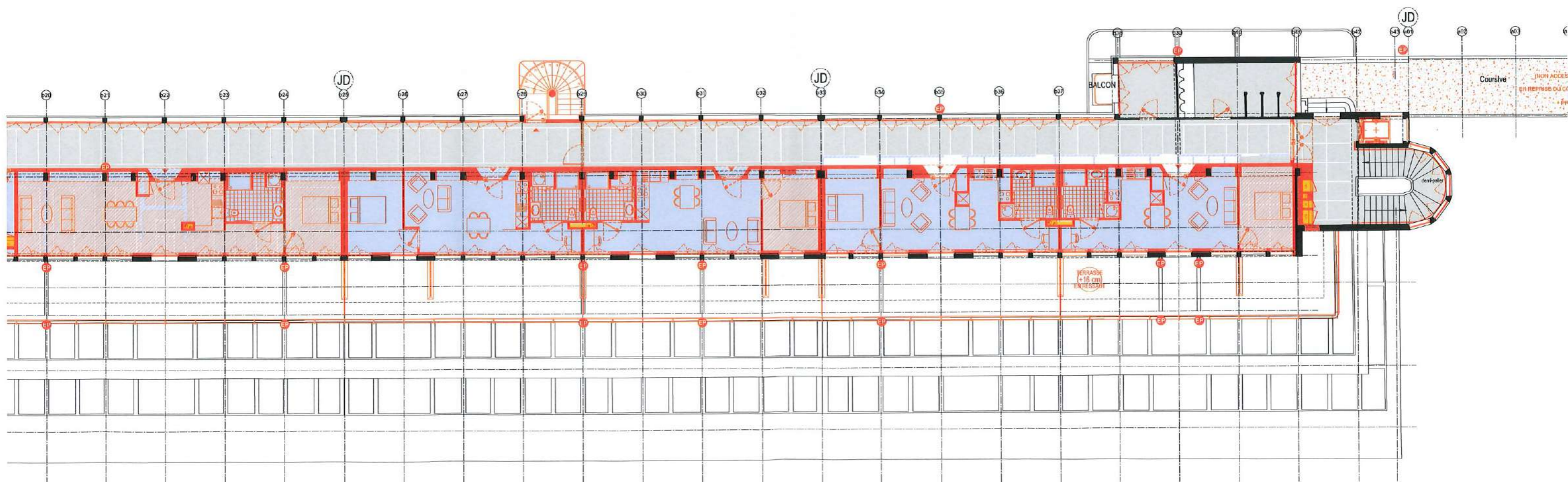




REPÉRAGE EN PLAN

**LÉGENDE**

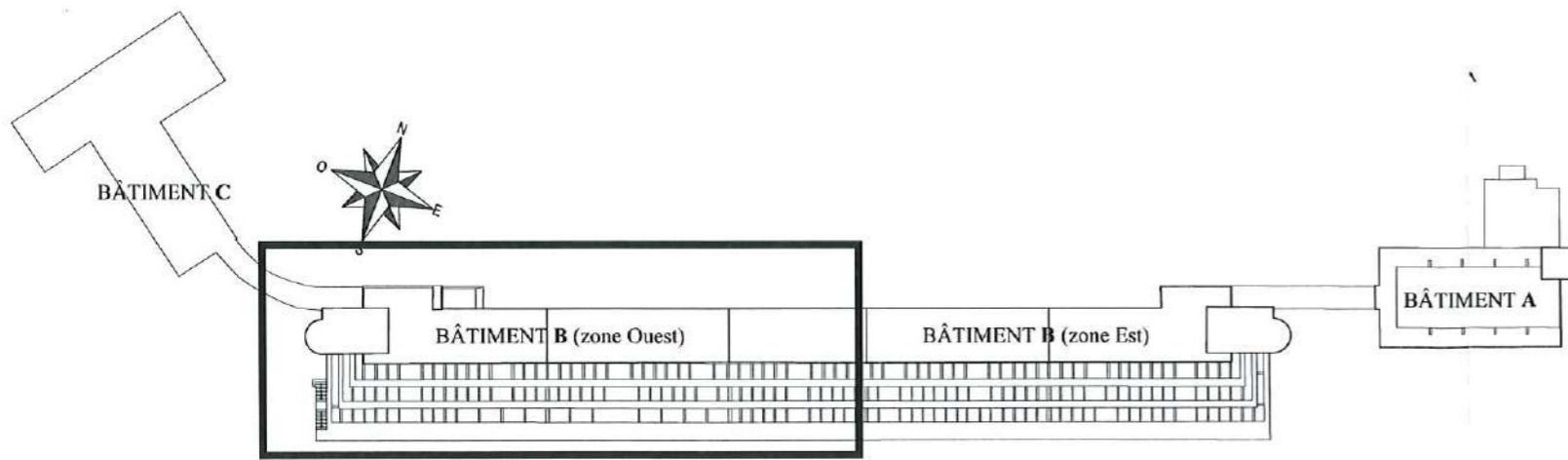
- OUVRAGES ET ÉQUIPEMENTS À INSTALLER / POSER
- REVÊTEMENT DE SOL À REPRENDRE SUITE À LA DÉPOSE DES OUVRAGES NON CONSERVÉS
- REVÊTEMENT DE SOL EN SUBSTITUTION DE L'EXISTANT
- REVÊTEMENT DE SOL ET DALLAGE GO REPRIS
- PARTIES COMMUNES : SOL GRANITO À RESTAURER
- PARTIES PRIVATIVES : CONSERVATION, REPRISE PONCTUELLE ET NETTOYAGE DU GRANITO / EN FONCTION DE L'ÉTAT SANITAIRE, MISE EN OEUVRE D'UN REVÊTEMENT DE SOL RAPPORTÉ SUR GRANITO EXISTANT CONSERVÉ



<p>MAÎTRE D'OUVRAGE :</p> <p>ASL PAVILLON DES TAMARIS</p> <p>CS 41022 33074 BORDEAUX CEDEX</p>	<p><b>PAVILLON DES TAMARIS</b></p> <p>IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH</p> <p>COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE</p>	<p>MAÎTRE D'OEUVRE :</p> <p><b>Arch-R</b></p> <p><small>Ricardo GIORDANO Architecte en chef des MH 21 Boulevard de la République 75001 Paris agence : 01 47 35 41 31 www.arch-r.fr</small></p>												
<p><b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b></p> <p><b>PC9.4. TRAVAUX À RÉALISER</b></p> <p>DEUXIÈME ÉTAGE BÂTIMENT B (EST)</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">ZONE</td> <td style="width: 15%;">NIVEAU</td> <td style="width: 15%;">N°</td> <td style="width: 15%;">IND.</td> <td style="width: 15%;">DATE: JUIL.2021</td> <td style="width: 15%;">PC</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">B</td> <td style="text-align: center;">R+2</td> <td style="text-align: center;">PC9.4 .21</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">ÉCH.: 1/200</td> <td></td> </tr> </table>	ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE: JUIL.2021	PC	B	R+2	PC9.4 .21	0	ÉCH.: 1/200		<p>mrs_pe_arch-r_mep pc9-4-tvx pl.dwg</p>
ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE: JUIL.2021	PC									
B	R+2	PC9.4 .21	0	ÉCH.: 1/200										

bord page précédente



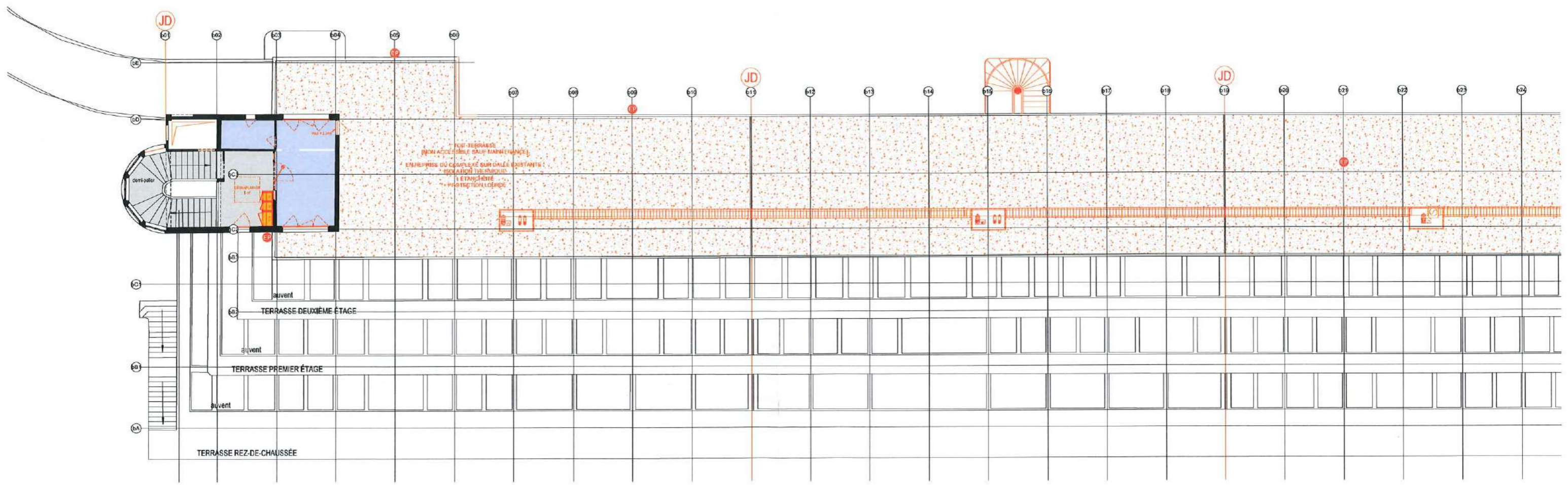


REPÉRAGE EN PLAN

bord page suivante

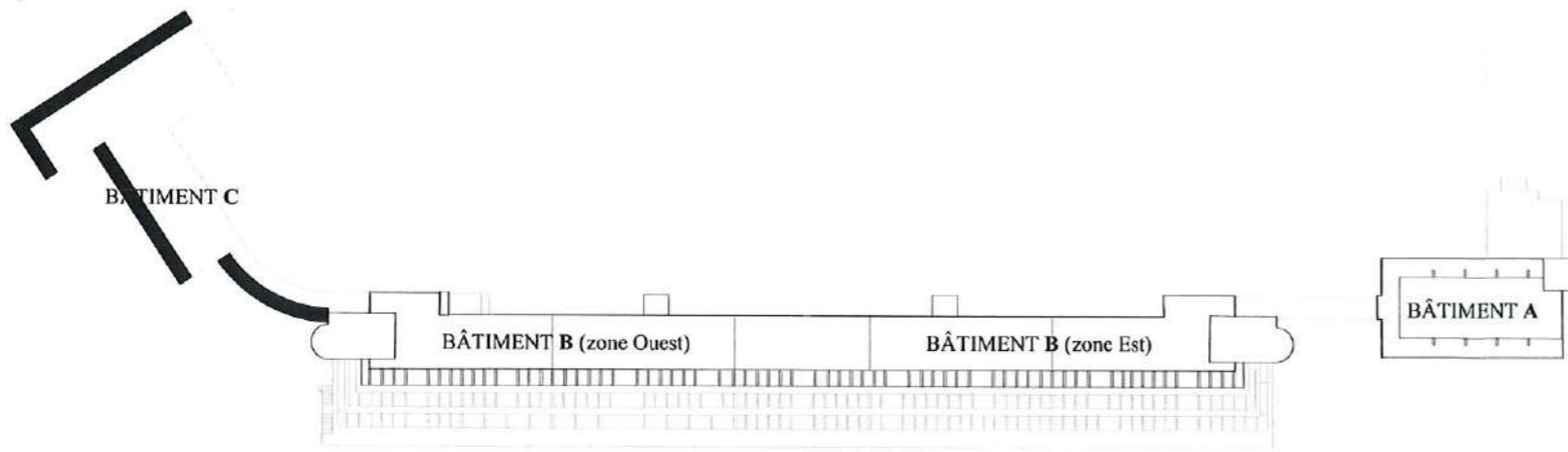
**LÉGENDE**

- OUVRAGES ET ÉQUIPEMENTS À INSTALLER / POSER
- REVÊTEMENT DE SOL À REPRENDRE SUITE À LA DÉPOSE DES OUVRAGES NON CONSERVÉS
- REVÊTEMENT DE SOL EN SUBSTITUTION DE L'EXISTANT
- REVÊTEMENT DE SOL ET DALLAGE GO REPRIS
- PARTIES COMMUNES : SOL GRANITO À RESTAURER
- PARTIES PRIVATIVES : CONSERVATION, REPRISE PONCTUELLE ET NETTOYAGE DU GRANITO / EN FONCTION DE L'ÉTAT SANITAIRE, MISE EN OEUVRE D'UN REVÊTEMENT DE SOL RAPPORTÉ SUR GRANITO EXISTANT CONSERVÉ



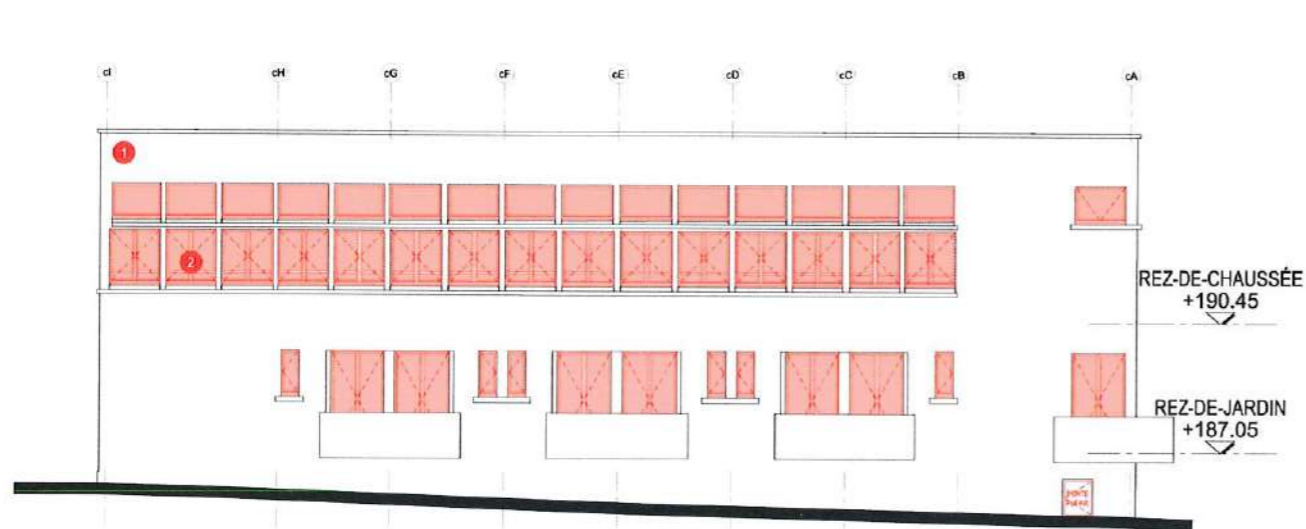
MAÎTRE D'OUVRAGE : ASL PAVILLON DES TAMARIS CS 41022 33074 BORDEAUX CEDEX	<b>PAVILLON DES TAMARIS</b> IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE	MAÎTRE D'OEUVRE : <b>Arch-R</b> <small>Riccardo GIORDANO Architecte en chef / I.d.A. 21 boulevard de la République 75004 Paris cedex 04 agence@arch-r.fr / 01 87 23 11 11 www.arch-r.fr</small>											
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b> <b>PC9.4. TRAVAUX À RÉALISER</b> TROISIÈME ÉTAGE BÂTIMENT B (OUEST)	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%;">ZONE</td> <td style="width: 10%;">NIVEAU</td> <td style="width: 10%;">N°</td> <td style="width: 10%;">IND.</td> <td style="width: 10%;">DATE: JUIL. 2021</td> <td rowspan="2" style="width: 10%; text-align: center; vertical-align: middle;"><b>PC</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>B</b></td> <td style="text-align: center;"><b>R+3</b></td> <td style="text-align: center;">PC9.4 .22</td> <td style="text-align: center;"><b>0</b></td> <td style="text-align: center;">ÉCH.: 1/200</td> </tr> </table>	ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE: JUIL. 2021	<b>PC</b>	<b>B</b>	<b>R+3</b>	PC9.4 .22	<b>0</b>	ÉCH.: 1/200	tms_pe_arch-r_mep pc9-4-tvx pl.dwg
ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE: JUIL. 2021	<b>PC</b>								
<b>B</b>	<b>R+3</b>	PC9.4 .22	<b>0</b>	ÉCH.: 1/200									



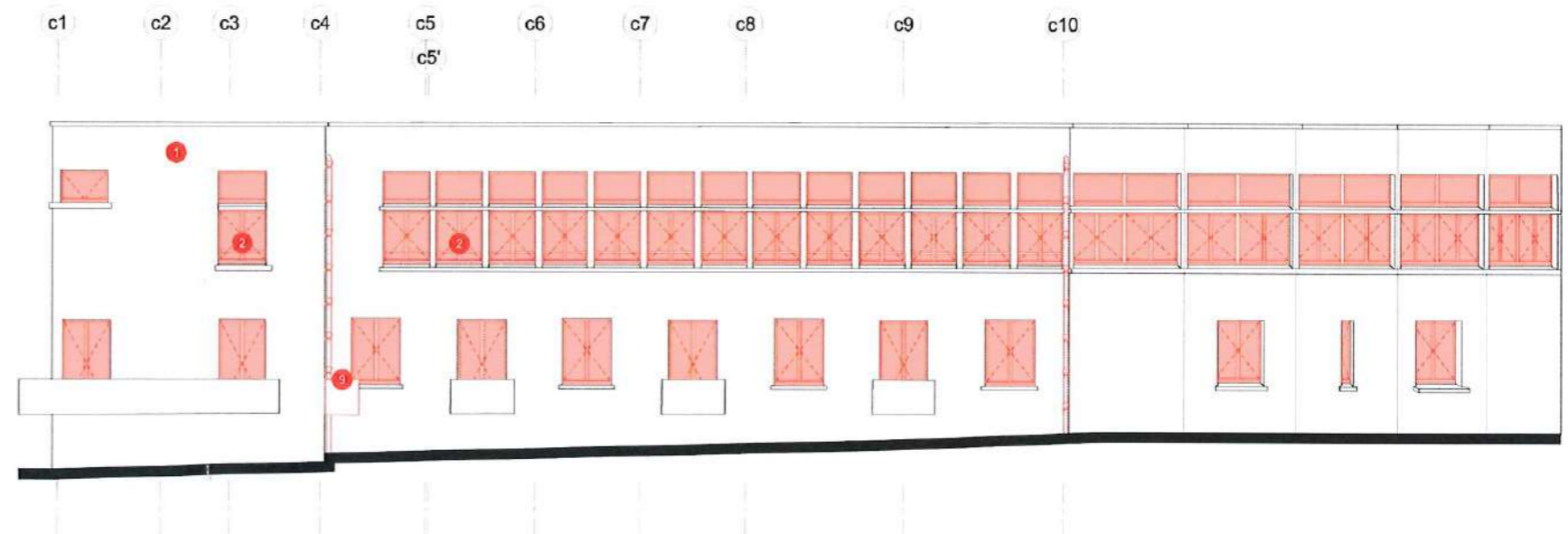


REPÉRAGE EN PLAN

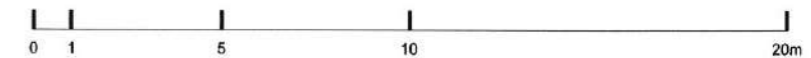
LÉGENDE	
1	TOUTE ZONE : RÉPARATION ET TRAITEMENT DES BÉTONS COMPRENANT - PIQUAGE DES ENDUITS ALTÉRÉS ET NON ADHÉRENTS - HYDROGOMMAGE ET PRÉPARATION DES SURFACES - APPLICATION D'UN INHIBITEUR DE CORROSION ET CONSOLIDATION PUIS RAGRÈGE DES PARTIES ALTÉRÉES - APPLICATION D'UN ENDUIT TYROLIEN SUR LES PAREMENTS COURANTS ET D'UN ENDUIT LISSÉ SUR LES BANDEAUX - MISE EN PEINTURE MINÉRALE EN DEUX TONS EN RESTITUTION DES DISPOSITIONS D'ORIGINE
2	INSTALLATION DE CHÂSSIS ALUMINIUM EN FEUILLEURE EXISTANTE, À CLAIR DE VITRAGE ET SECTIONS DE BÂTIS VUES ÉQUIVALENTES À L'EXISTANT : - SANS RUPTURE DE PONT THERMIQUE NI VITRAGE ISOLANT (SUR LES VOLUMES NON CHAUFFÉS TYPE LOCAUX COMMUNS, CIRCULATIONS VERTICALES, DÉGAGEMENTS, ETC.), ÉP. 40mm - A RUPTURE DE PONT THERMIQUE ET VITRAGE ISOLANT (SUR LES VOLUMES CHAUFFÉS TYPE LOGEMENTS ET PARTIES PRIVATIVES), ÉP. 60mm - A VITRAGE OPAQUE (SUR VOLUMES POUVANT GÉNÉRER UNE NUISANCE POUR LES ABRIS TYPE CHEMINEMENT PETIT-RHINOLOPHE, SUR LOCAUX ET VIDES TECHNIQUES)
3	DÉPOSE GAINE EXTRACTION ANCIENNES CUISINES
4	SUPPRESSION D'OUVRAGE ANACHRONIQUE
5	ADAPTATION DU (DES) PERCEMENT(S) EN FAÇADE
6	INSTALLATION D'UN ESCALIER DE SECOURS EXTÉRIEUR ADOSSÉ À LA FAÇADE (STRUCTURE MÉTALLIQUE SUR PYLONE CENTRAL), MODIFICATION DES PERCEMENTS EN FAÇADE AU DROIT DES PALIERS D'ÉVACUATION
7	RESTITUTION HISTORIQUE DES GARDE-CORPS MÉTALLIQUES SUR LE MODÈLE DE L'EXISTANT, ADAPTATION À LA NORME
8	RESTITUTION HISTORIQUE DU PRINCIPE DE SÉPARATIF BRISE-VENT, REDISTRIBUTION SUIVANT RÉPARTITION DES LOGEMENTS CRÉÉS
9	REPRISE D'UN (DE) PERCEMENT(S) EN FAÇADE
10	REPRISE TOIT TERRASSE (ISOLATION + ÉTANCHÉITÉ + PROTECTION)



ÉLÉVATION OUEST BÂTIMENT C



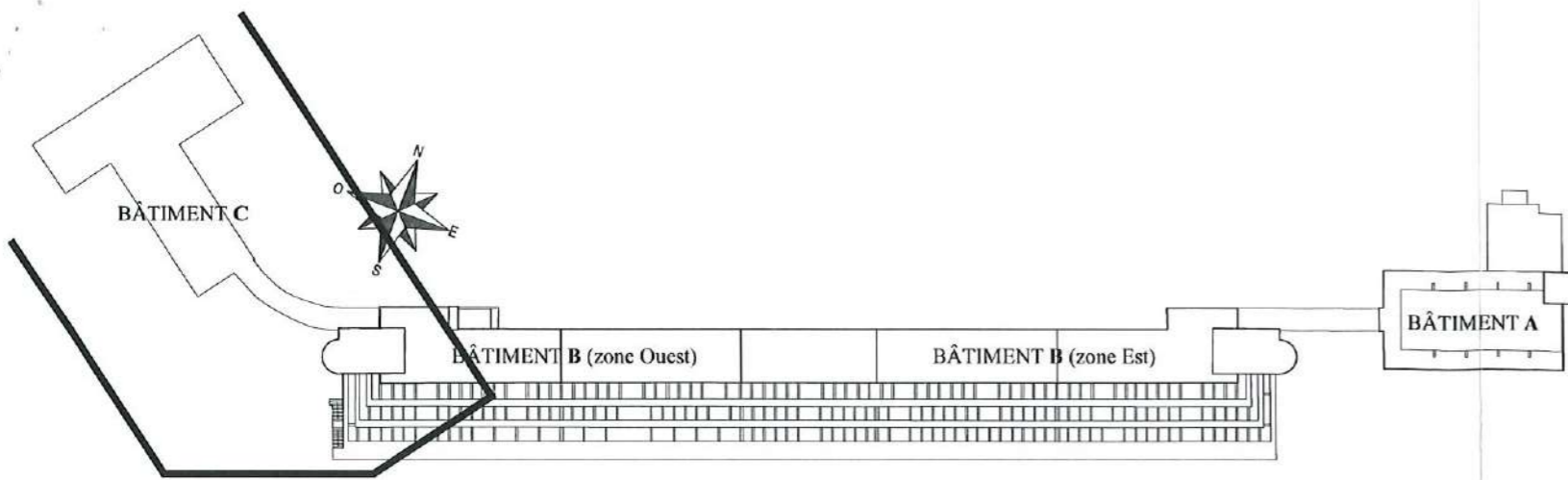
ÉLÉVATION SUD BÂTIMENT C



MAÎTRE D'OUVRAGE : ASL PAVILLON DES TAMARIS CS 41022 33074 BORDEAUX CEDEX	<b>PAVILLON DES TAMARIS</b> IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE	MAÎTRE D'OEUVRE : <b>Arch-R</b> Architecture - Restauration Réseau CORDON Architecte en chef des Travaux 18 boulevard de la République 42000 Yvertois 03 77 77 77 77 www.arch-r.fr
--	---	--

<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b> <b>9.4. TRAVAUX À RÉALISER</b> ÉLÉVATIONS SUD ET OUEST BÂT.C	ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE : JUL.2021	PC
	C	TN	9.4 .25	0	ÉCH.: 1/200	
						tms_pc_arch-r_mep pc9-4-tvx fac.dwg

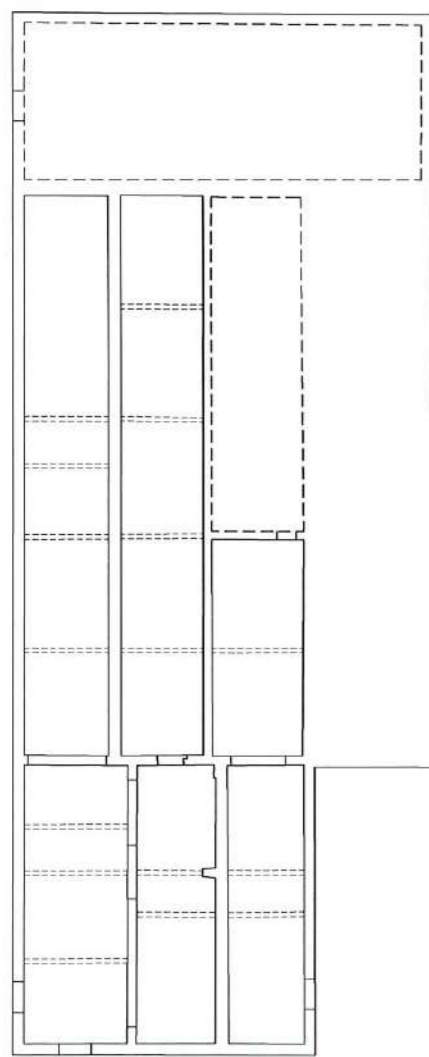




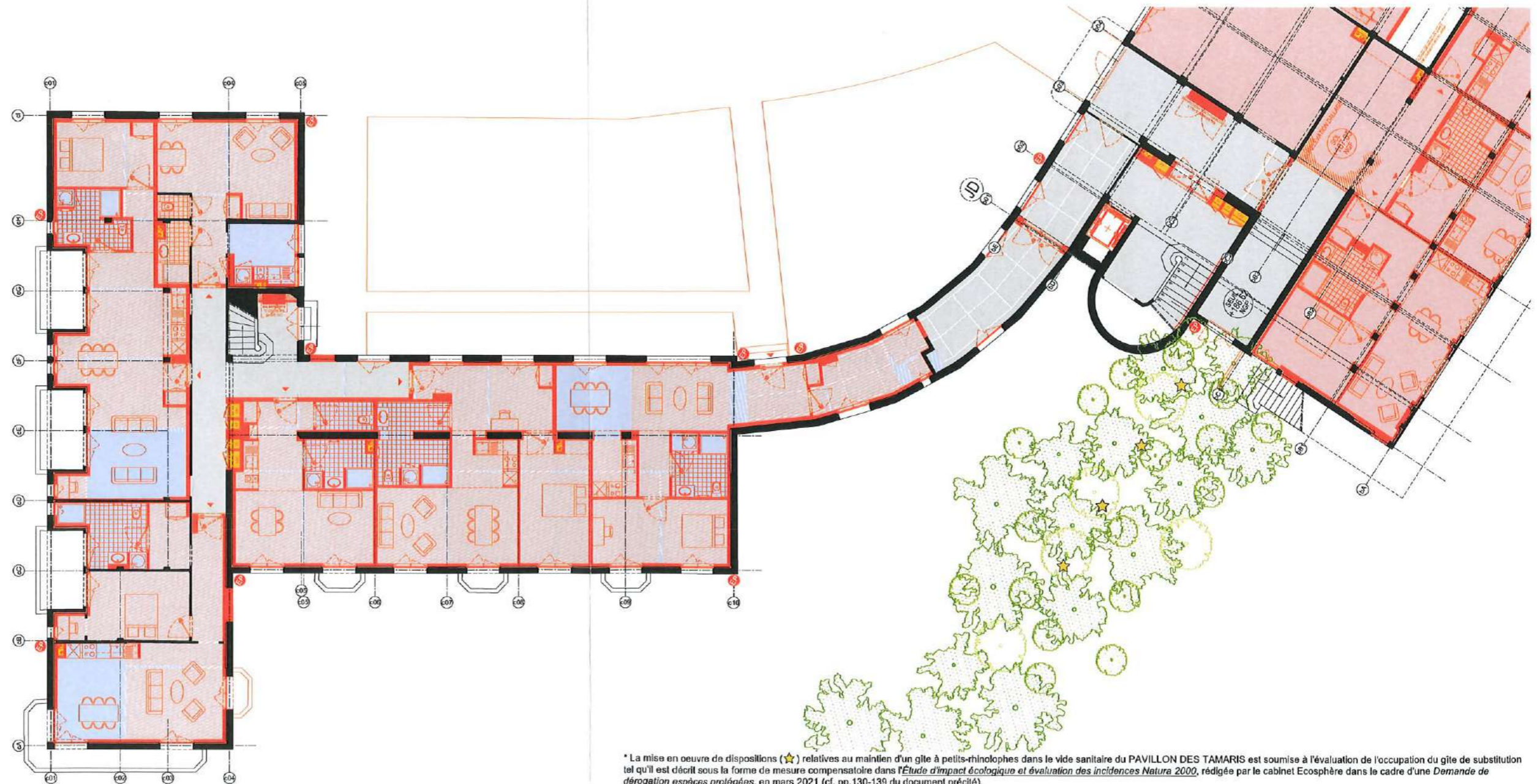
REPÉRAGE EN PLAN

**LÉGENDE**

- OUVRAGES ET ÉQUIPEMENTS À INSTALLER / POSER
- REVÊTEMENT DE SOL À REPRENDRE SUITE À LA DÉPOSE DES OUVRAGES NON CONSERVÉS
- REVÊTEMENT DE SOL EN SUBSTITUTION DE L'EXISTANT
- REVÊTEMENT DE SOL ET DALLAGE GO REPRIS
- PARTIES COMMUNES : SOL GRANITO À RESTAURER
- PARTIES PRIVATIVES : CONSERVATION, REPRISE PONCTUELLE ET NETTOYAGE DU GRANITO / EN FONCTION DE L'ÉTAT SANITAIRE, MISE EN ŒUVRE D'UN REVÊTEMENT DE SOL RAPPORTÉ SUR GRANITO EXISTANT CONSERVÉ



PLAN DU VIDE SANITAIRE



\* La mise en oeuvre de dispositions (★) relatives au maintien d'un gîte à petits-rhinolophes dans le vide sanitaire du PAVILLON DES TAMARIS est soumise à l'évaluation de l'occupation du gîte de substitution tel qu'il est décrit sous la forme de mesure compensatoire dans l'Étude d'impact écologique et évaluation des incidences Natura 2000, rédigée par le cabinet Ecosphère dans le cadre d'une Demande de dérogation espèces protégées, en mars 2021 (cf. pp.130-139 du document précité).

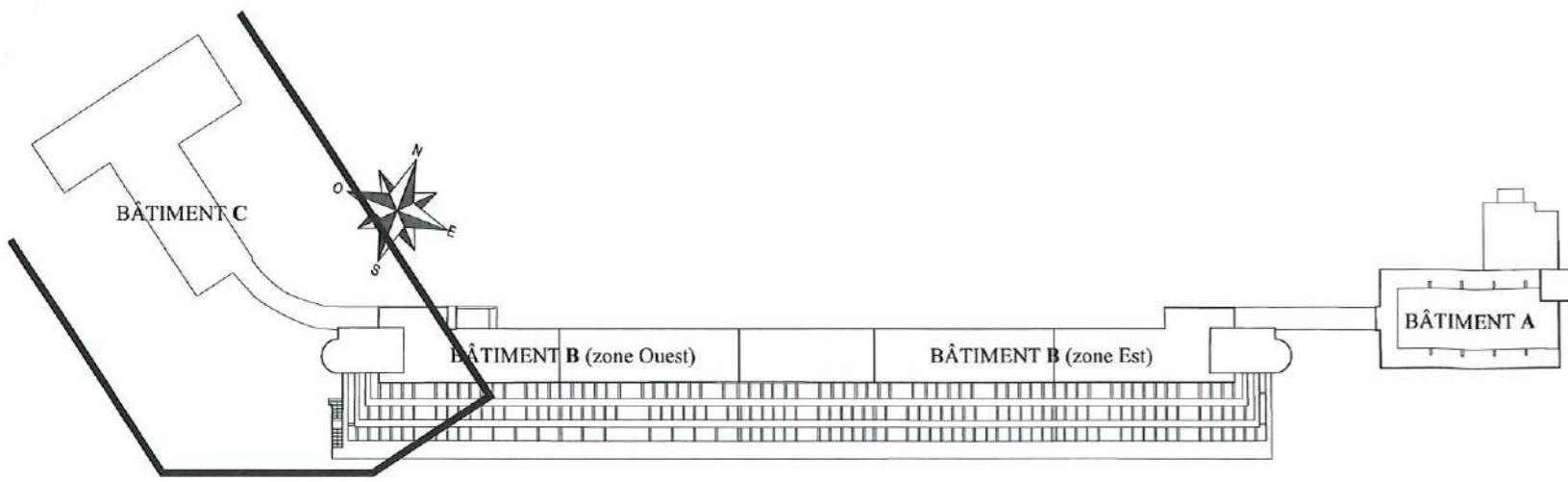
MAÎTRE D'OUVRAGE :  
 ASL PAVILLON DES TAMARIS  
 CS 41022  
 33074 BORDEAUX CEDEX

**PAVILLON DES TAMARIS**  
 IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH  
 COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE

MAÎTRE D'ŒUVRE :  
**Arch-R**  
 Riccardo GIORIANO  
 Architecte en chef des Monuments Historiques  
 21 boulevard de la République  
 75008 Paris  
 01 42 42 42 42  
 www.arch-r.fr

<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b> <b>PC9.4. TRAVAUX À RÉALISER</b> REZ-DE-JARDIN BÂTIMENT C	ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE : JUIL. 2021	PC
	C	RDJ	PC9.4 .26	0	ÉCH.: 1/200	
						tms_pc_arch-r_mcp pc9-4-tvx pl.dwg

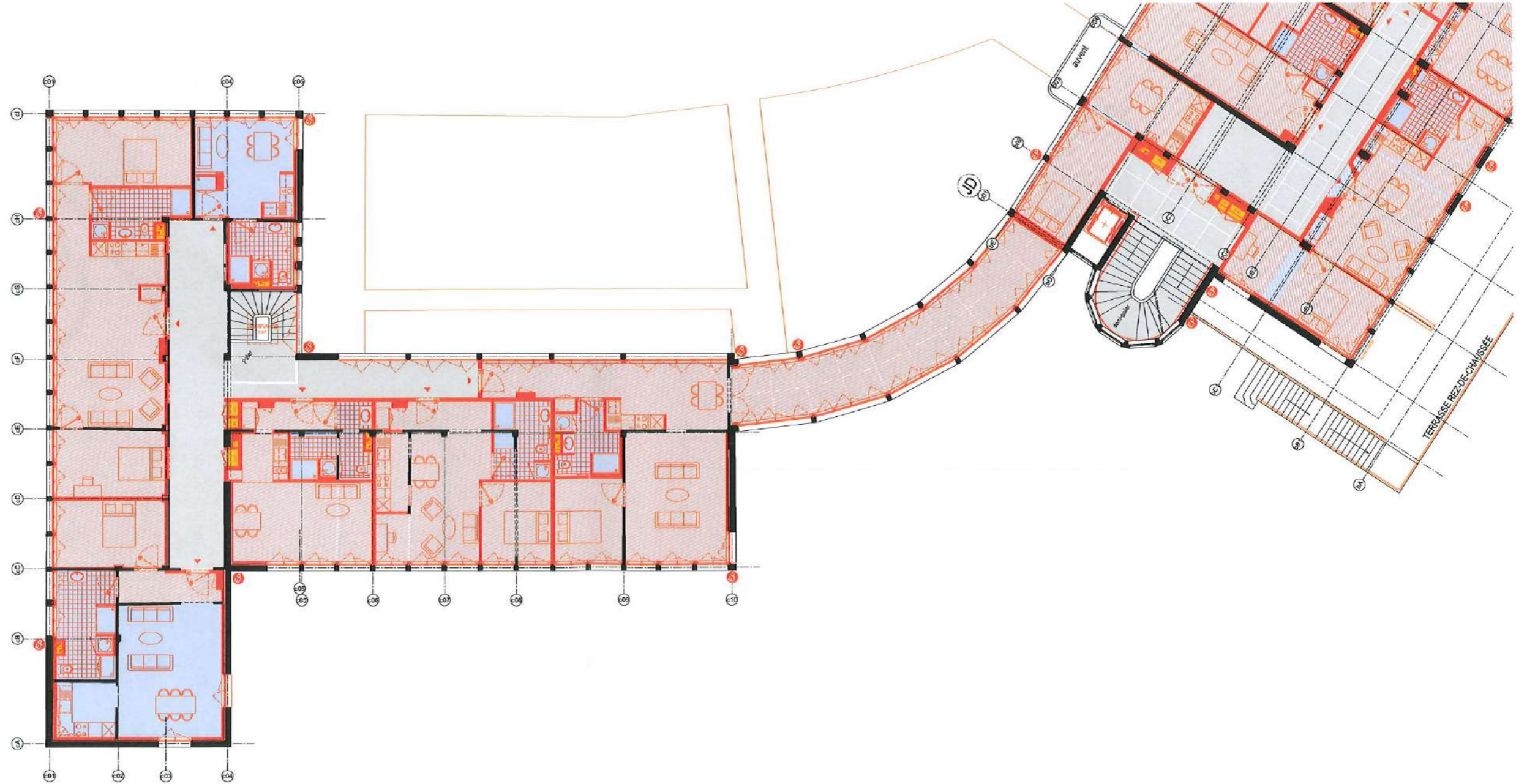




REPÉRAGE EN PLAN

**LÉGENDE**

- OUVRAGES ET ÉQUIPEMENTS À INSTALLER / POSER
- REVÊTEMENT DE SOL À REPRENDRE SUITE À LA DÉPOSE DES OUVRAGES NON CONSERVÉS
- REVÊTEMENT DE SOL EN SUBSTITUTION DE L'EXISTANT
- REVÊTEMENT DE SOL ET DALLAGE GO REPRIS
- PARTIES COMMUNES : SOL GRANITO À RESTAURER
- PARTIES PRIVATIVES : CONSERVATION, REPRISE PONCTUELLE ET NETTOYAGE DU GRANITO / EN FONCTION DE L'ÉTAT SANITAIRE, MISE EN ŒUVRE D'UN REVÊTEMENT DE SOL RAPPORTÉ SUR GRANITO EXISTANT CONSERVÉ



<p>MAÎTRE D'OUVRAGE :</p> <p>ASL PAVILLON DES TAMARIS</p> <p>CS 41022 33074 BORDEAUX CEDEX</p>	<p><b>PAVILLON DES TAMARIS</b></p> <p>IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH</p> <p>COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE</p>	<p>MAÎTRE D'ŒUVRE :</p> <p><b>Arch-R</b> <small>Roberto GORDANO Architecte en chef de la Région 20000 NANTES 44000 PARIS M. 01 47 88 00 00 www.arch-r.fr</small></p>
--	--	--

<p><b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b></p> <p><b>PC9.4. TRAVAUX À RÉALISER</b></p> <p>REZ-DE-CHAUSSÉE BÂTIMENT C</p>	ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE : JUIL., 2021	<b>PC</b>
	<b>C</b>	<b>RDC</b>	PC9.4 .27	<b>0</b>	ÉCH.: 1/200	
						tms_pc_arch-r_mep pe9-4-tvx pl.dwg